



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2010**

COMPTE RENDU n°6

L'AN DEUX MIL DIX, le 22 novembre à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et Député de la 13^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Si tout le monde est d'accord, Madame Corinne RIBACK sera notre secrétaire de séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je souhaite faire part au Conseil, d'un courrier reçu récemment. En votre nom à tous, je désire remercier, par le biais de Monsieur le Directeur général des services et de Madame la Directrice des services techniques, nos services techniques et en particulier le service des espaces verts. Je remercie également l'ensemble des Châtenaisiens participant au concours des villes fleuries. En effet, nous avons obtenu la troisième fleur au concours régional des *Villes fleuries*. Nous pouvons nous en féliciter : il est très rare d'enregistrer une telle progression à chaque passage, tous les deux ans. Or, nos trois fleurs ont été consécutives alors qu'il existe bien souvent de l'attente entre la deuxième et la troisième. Le courrier reçu signale également que lors de leur visite dans la commune, les membres du jury ont particulièrement apprécié « *l'excellente qualité du fleurissement, les pratiques participant à la protection de l'environnement, ainsi que les efforts réalisés pour l'amélioration du cadre de vie des habitants* ».

Madame la Directrice des services techniques, vous remercieriez donc les services. Leur travail a permis l'obtention de cette troisième fleur.

(Applaudissements sur tous les bancs)

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal en date du 30 septembre 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez eu connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2010. Des élus souhaitent-ils intervenir ?

En l'absence d'intervention, je mets ce compte-rendu aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1 - FINANCES

- M. MARTINERIE
Rapport unique
- 1.1 **Revalorisation des tarifs municipaux :**
- 1.1.1 Tarifs des repas servis dans les cantines scolaires au personnel de l'Education Nationale à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 1.1.2 Tarifs des repas servis dans les restaurants municipaux à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 1.1.3 Tarifs de stages « Sports Vacances » à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 1.1.4 Tarifs des accueils pré et post scolaires (garderies et études) à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 1.1.5 Tarifs des Centres de Loisirs sans Hébergement (CLSH) à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 1.1.6 Tarifs des familles aux séjours et mini-séjours de vacances à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 1.1.7 Tarifs du Service municipal de la Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 1.1.8 Tarifs de la Médiathèque et de la bibliothèque Louis Aragon à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 1.1.9 Participation trimestrielle des familles aux activités sportives de l'Ecole municipale des Sports à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 1.1.10 Tarifs de location des équipements sportifs à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Mme FRAISSINET 1.2 Tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2011.

2 – SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- Mme FRAISSINET 2.1 Etablissement d'un partenariat avec le groupe châtenaisien de l'association « Lire et Faire Lire » dans le cadre de la pause méridienne pour les élèves demi-pensionnaires.

3 - PETITE ENFANCE - JEUNESSE

- Mme FRAISSINET 3.1 Approbation de la convention d'objectifs et de financement relative aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avec la Caisse d'Allocations Familiales.

- Mme FRAISSINET 3.2 Présentation du bilan des actions 2009-2010 du Conseil des Jeunes de la Ville de Châtenay-Malabry.

4 –VIE ASSOCIATIVE - CULTURE

- M. DEBROSSE 4.1 Approbation du contrat entre la Ville et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en vue de la collecte de dons dans le cadre du Téléthon 2010.
- Mme CHINAN 4.2 Approbation de la convention entre la Ville et l'association "Châtenay-Malabry en Fêtes" relative à l'organisation du village de Noël 2010.
- Mme AUDOUIN 4.3 Bilan annuel d'activités de l'Association Centre d'Action Cinématographique LE REX. Année 2009.
- Mme AUDOUIN 4.4 Demande de subvention pour les animations organisées dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2011 de « La science se livre ».

5 - RELATIONS INTERNATIONALES

- Mme HELIES 5.1 Officialisation du jumelage entre la Ville de Châtenay-Malabry et la Ville de Bracciano en Italie.

6 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

- M. MARTINERIE 6.1 Demande d'attribution de fonds de concours d'investissement à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.
- M. MARTINERIE 6.2 Approbation du rapport d'activité de l'année 2009.

7 - TRANSPORTS

- M. MARTINERIE 7.1 Adhésion de la Ville de Châtenay-Malabry à l'association « Les Villes du RER B Sud ». Approbation des statuts.

8 - URBANISME - TRAVAUX

- M. GHIGLIONE 8.1 Incorporation dans le domaine privé de la commune de la parcelle AO 19.
- M. GHIGLIONE 8.2 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) – Année 2009.
- M. COURTEAU 8.3 Approbation de l'avenant n° 6 relatif à la convention conclue avec le Département concernant la rétrocession de l'entretien des arbres des voies départementales.

- | | | |
|---------------|-----|--|
| Mme SAVELIEFF | 8.4 | Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de déposer un permis de construire et de réaliser les travaux pour la mise en œuvre de travaux d'agrandissement de la structure multi-accueil « Les P'tits Loups ». |
| M. COURTEAU | 8.5 | Approbation de la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques entre la ville de Châtenay-Malabry et France Télécom pour la rue Garros. |
| M. COURTEAU | 8.6 | Enfouissement des réseaux électriques rue Benoist, avenue Maximilien Robespierre, Impasse Pierre Dupont, Chemin de Chatenay : <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de la convention entre la ville et le SIPPAREC relative à la maîtrise d'ouvrage. • Approbation de la convention financière. |
| M. COURTEAU | 8.7 | Enfouissement des réseaux électriques rue du Docteur Le Savoureux (tronçon compris entre la rue Chateaubriand et l'avenue Roger Salengro) : <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de l'avenant n° 1 entre la ville et le SIPPAREC pour la convention relative à la maîtrise d'ouvrage. • Approbation de l'avenant n° 1 pour la convention financière. |

* * *

FINANCES

Tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la réactualisation des tarifs des différentes prestations à la population pour l'année 2011.

Comme chaque année, la réactualisation des tarifs est basée sur l'évolution :

- des prix à la consommation des ménages hors tabac (indice INSEE), reflet de l'inflation observée sur 12 mois, pour 50% (le taux de référence est de 1,6 % entre septembre 2009 et septembre 2010),
- des frais de personnel de la Ville, pour 50% (le taux de référence est de 1,57 % entre septembre 2009 et septembre 2010).

En conséquence, la revalorisation des tarifs pour 2011 est fixée à 1,60 % et s'applique aux prestations suivantes :

- repas servis dans les cantines scolaires au personnel de l'Education nationale ;
- repas servis au personnel communal ;
- stages « sports-vacances » ;
- accueils pré et post scolaires (garderies et études) ;
- centres de loisirs sans hébergement ;
- séjours et mini-séjours de vacances ;
- services municipaux de la jeunesse (BIJ, ateliers, stages et activités diverses) ;
- médiathèque ;
- école municipale des Sports ;

- location des équipements sportifs.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Comme chaque année, nous devons prendre une décision sur la réactualisation des tarifs de prestations de services municipaux pour les Châtenaisiens. Avant de prendre une décision en bonne connaissance, nous demandons la communication des éléments suivants et leur débat en Conseil municipal :

- l'étude comparative des tarifs des prestations des communes de la CAHB ;
- l'étude comparative des salaires du personnel contractuel, assurant ces prestations dans les communes de la CAHB ;
- le coût réel de chaque prestation de service par bénéficiaire. Par exemple, un habitant pourrait connaître le prix de revient d'un repas pour une personne au restaurant scolaire.
- le rapport du CCAS sur l'analyse des besoins sociaux de notre commune.

A l'aide de ces documents, il serait possible de prendre une décision en rapport avec la situation de notre commune et de ses habitants. Faute de ces informations, nous voterons donc contre cette revalorisation.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous souhaitez comparer cette revalorisation avec les coûts rencontrés dans les autres communes de l'intercommunalité : il me semble que vous connaissez mal les autres villes. Certaines, comme nous, disposent d'une grille de quotients, d'autres ont un taux d'effort et d'autres encore proposent un tarif unique. J'ignore donc quels éléments de comparaison vous pourriez en tirer.

Deuxièmement, vous avez évoqué les salaires des contractuels. Là encore, votre question reflète une méconnaissance de la fonction publique : il ne s'agit, principalement, pas de contractuels mais de titulaires de la fonction publique pour la plupart de nos employés exerçant dans les différents services concernés par ces revalorisations de tarifs. Or, chez les titulaires de la fonction publique, la grille des salaires demeure identique quelle que soit la commune où ils exercent. En effet, leur salaire est fixé par la loi de même que leur revalorisation annuelle. En conséquence, je ne vois pas quels éléments de comparaison vous pourriez en tirer puisque les salaires demeurent les mêmes pour les fonctionnaires territoriaux des différentes villes à grades et échelons égaux. Il existe cependant une exception pour certains grades de fonctionnaires : par exemple chez un directeur général des services, le salaire est établi en fonction de la taille de la commune (20 000 à 40 000 habitants, 40 001 à 80 000, etc.).

En conséquence, je ne vois pas quels éléments de comparaison vous pourriez obtenir. Apparemment, vous ne connaissez pas la grille de la fonction publique. Cette méconnaissance me semble regrettable alors que vous avez derrière vous quelques années de mandat au sein de ce Conseil.

Au sujet des coûts de revient, nous décidons d'appliquer seulement la moitié de l'accroissement du coût de revient pour la ville. Autrement dit, la collectivité prend en charges 50% du surcoût. De la sorte, la commune ne répercute sur l'utilisateur que 50% du coût

supplémentaire. En guise d'exemple concret, j'évoquerai le coût de revient d'un repas scolaire indiqué dans la délibération suivante : ce coût de revient s'élève à 7,27 euros. Toutefois, même les personnes qui relèvent de la tranche de quotient L ne payent pas le coût de revient total : une partie demeure prise en charge par le budget communal. Pour la personne bénéficiant du quotient A, le coût d'un repas s'élève à 1,10 euro : nous prenons donc en charge près de 85% du coût total. La personne de la tranche L paye 6,38 euros : 12,25% sont donc pris en charge par la collectivité. Qu'il s'agisse de la cantine scolaire ou d'un autre service, personne ne s'acquitte de la totalité du coût. Même les non-Châtenaisiens ne payent pas la totalité du coût de revient : leur demander davantage serait illégal.

J'espère avoir répondu à vos questions. Je mets à présent ce rapport aux voix.

- **Repas servis dans les cantines scolaires au personnel de l'Education nationale,**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Repas servis au personnel communal,**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Stages « sports-vacances »,**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Accueils pré et post scolaires (garderies et études),**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Centres de loisirs sans hébergement,**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Séjours et mini-séjours de vacances,**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Services municipaux de la jeunesse (BIJ, ateliers, stages et activités diverses)**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Médiathèque**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Ecole municipale des Sports.**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Location des équipements sportifs.**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES

***Tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2011.
Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire***

Les tarifs municipaux, hors restauration scolaire, viennent d'être adoptés avec une revalorisation de 1,6 %, en application de l'indice synthétique utilisé chaque année (50 % de l'inflation constatée + 50 % des évolutions de frais de personnel).

Par contre, pour ce qui concerne les repas fournis en restauration scolaire et périscolaire, l'indice utilisé habituellement par la Ville est l'indice « cantine » produit par l'INSEE.

Celui-ci a évolué de **2,2 %** entre septembre 2009 et septembre 2010.

Cependant, il vous est proposé de revaloriser de **1,6 %** les tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs, comme ceux des autres services municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette proposition s'appuie sur le fait que, même si le contexte économique national s'améliore progressivement, la situation reste encore délicate pour certains ménages.

Par ailleurs, conformément à la délibération du 27 septembre 2007, je vous propose de maintenir un abattement de deux euros sur les tarifs de restauration dans le cadre de certains Protocoles d'Accueils Individualisés Périscolaires (PAIP) qui obligent les parents à fournir un panier repas.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

(Propos hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Madame FRANCHET, le vote est à présent passé. Vous avez voté pour, ce qui est totalement incohérent, car vous venez d'accepter une augmentation de 1,6% pour les cantines alors que vous avez refusé cette revalorisation des tarifs pour les séjours des vacances d'hiver. Les Châtenaisiens apprécieront : vous préférez augmenter les repas dans les cantines scolaires plutôt que pour les séjours à la neige.

Nous passons au rapport suivant, avec Madame FRAISSINET.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Établissement d'un partenariat avec le groupe châtenaisien de l'association « Lire et faire lire » dans le cadre de la pause méridienne pour les élèves demi-pensionnaires.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Suite à l'allongement de la pause méridienne, la municipalité a souhaité mettre en place des ateliers ludiques pendant la pause déjeuner pour les élèves demi-pensionnaires.

Ce projet a été mis en place, à titre expérimental, depuis novembre 2009 sur 6 sites pilotes de la commune (écoles Les Mouilleboeufs élémentaire et maternelle, Pierre Brossolette élémentaire et maternelle et le groupe scolaire Pierre Mendès France).

Après un bilan établi sur l'année scolaire « test » 2009/2010, l'élargissement de ces ateliers à toutes les écoles de la commune va être généralisé dès ce mois de novembre 2010.

L'atelier « Autour du livre » faisant partie de ce projet à destination des enfants fréquentant la restauration scolaire a pour objectif de promouvoir la lecture et le livre auprès des plus jeunes.

Les animateurs présents pendant la pause méridienne animent cet atelier en contant des histoires aux enfants ou en les faisant participer à une animation autour de livres-jeux pendant 45 minutes.

Dans ce cadre, il est également envisagé de proposer à des bénévoles d'intervenir auprès des enfants des écoles de Châtenay-Malabry pendant le temps de la pause méridienne.

L'association « Lire et faire lire » a pour objectif la promotion du livre et de la lecture.

Il s'agit d'une association nationale créée en 1999 et soutenue par 120 écrivains, dont, entres autres, Alexandre Jardin (membre fondateur), Érik Orsenna ou encore Yann Queffelec. L'association « Lire et faire lire » s'est fixée un objectif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Elle réunit ainsi des bénévoles qui se rendent dans les écoles pour faire de la lecture à haute voix devant de petits groupes d'élèves, pendant le temps scolaire. Ceci de manière à stimuler leur goût de la lecture et à les ouvrir à la littérature.

L'association est structurée autour de coordinations départementales qui accompagnent l'activité de groupes de bénévoles dans les villes.

Ce partenariat est formalisé par une convention.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Personne. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PETITE - ENFANCE

Approbation de la convention d'objectifs et de financement relative aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

La Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine verse une prestation de service (participation horaire en fonction du nombre d'heures de présence des enfants) pour les accueils de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires.

La présente convention élaborée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, s'inscrit pleinement dans la continuité du partenariat entretenu de longue date entre nos deux organismes, et concerne l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Maternels et Elémentaires, habilités par la Direction Départementale Jeunesse et Sport, gérés par la Ville. Elle se substitue à la – ou les - convention(s) de prestations de services ordinaires ALSH en cours entre nos deux organismes.

La Caisse d'Allocations Familiales poursuit une politique d'action sociale familiale au travers de diagnostics partagés, qui prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. Cette politique est articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements ;
- mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus. Elle se traduit, entre autre, par une fréquentation optimale des structures.

L'offre de services doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes notamment au travers d'une politique tarifaire adaptée.

Il s'agit donc aujourd'hui, d'approuver la présente convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » pour les ALSH maternels et élémentaires de Châtenay-Malabry.

La convention a pour objet de :

- prendre en compte les besoins des usagers ;
- déterminer l'offre de services et les conditions de mise en œuvre ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La CAF versera donc une prestation de service, à partir d'un prix de revient limité à un plafond fixé annuellement par la CNAF (au 1^{er} janvier 2010, les plafonds sont de 1,54 € l'heure pour l'accueil pré et post scolaire et de 12,28 € par jour pour l'accueil en ALSH). En 2009, la Caisse d'Allocations familiales a versé 174 091,57 € à la ville au titre de la prestation de service.

Le paiement sera effectué en fonction des pièces justificatives produites au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'année du droit examiné.

A titre indicatif, la ville a comptabilisé 464 043 heures de présence sur ses ALSH durant l'année 2009.

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Je vous demande d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Député-maire à la signer.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET et Madame DELAUNE.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Combien de personnes contractuelles encadrent les enfants en centre de loisirs à Châtenay-Malabry ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous souhaitons savoir combien d'enfants fréquentent aujourd'hui les centres de loisirs ou les garderies. Nous observons aussi que la CAF participe à hauteur de 1,54 euro pour l'heure d'accueil post et préscolaire. S'agit-il de la participation pour chaque enfant accueilli ? Ou pour chaque heure d'ouverture de garderie ?

En ramenant cette participation de la CAF au coût supporté par les familles, la garderie du matin coûte en prenant en compte le quotient familial de 36 centimes pour la tranche A à 1,61 euro pour la tranche L. Quel est le coût réel pour la ville pour chaque heure de garderie ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

En réponse à Madame FRANCHET, effectivement les centres de loisirs ne comptent pas seulement des titulaires, mais aussi des contractuels. En effet, l'encadrement des centres de loisirs dépend du nombre d'enfants accueillis : il existe ainsi des taux d'encadrement minimum pour obtenir l'agrément de la DDJS. En moyenne, sur l'année, la ville compte au total 75 animateurs. Ce chiffre est toutefois variable en fonction des vacances scolaires. En outre, la ville emploie 40 titulaires tout au long de l'année. Le nombre maximum d'animateurs est cependant de 75. Que cela soit pendant les vacances de Pâques ou les vacances d'été. De mémoire, le taux d'encadrement varie s'il s'agit d'enfants en maternelle ou en élémentaire : respectivement un animateur pour huit enfants et un pour douze. En fonction du nombre d'inscrits, nous pouvons compter sur nos titulaires et éventuellement, recourir à des contractuels en cas de forte affluence.

Au sujet des questions de Madame DELAUNE, je ne dispose pas des chiffres en tête. Cependant, de mémoire, 460 000 heures sont utilisées : en procédant par division, nous devons donc obtenir le nombre d'enfants. Nous pourrions vous communiquer ces informations en commission tout en sachant que ce nombre peut aussi varier : notamment les mercredis ou pendant les vacances. En conséquence, nous pouvons vous indiquer le nombre sur l'ensemble de l'année. Globalement, ce chiffre est assez important : dans les cantines le midi, mais également en centre de loisirs, nous avons un taux d'inscription d'enfants aux activités périscolaires, préscolaire, postscolaire, plus élevé par rapport à d'autres villes.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

La participation versée par la CAF, correspond au montant de la prestation de service, qui est égal à : 30% multiplié par le prix de revient dans la limite d'un prix plafond, fixé annuellement par la CNAF, lui-même multiplié par le nombre d'actes ouvrant droit multiplié par le taux de ressortissants du régime général. Il s'agit de leur convention et vous avez compris combien cela était complexe. Cela nous apporte environ 180 000 euros par an.

Nous passons à présent au rapport suivant toujours avec Madame FRAISSINET.

JEUNESSE

Présentation du bilan des actions 2009/2010 du Conseil des Jeunes de la ville de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil des Jeunes de la ville de Châtenay-Malabry, qui prévoit la présentation annuelle au Conseil municipal, du bilan des travaux des commissions, je vais vous résumer le document approuvé en séance plénière, le 23 juin 2010, par le Conseil des Jeunes, sous la présidence de Monsieur le Député-Maire.

L'actuel Conseil des Jeunes a été élu le 19 novembre 2009. Dans les quatre collèges publics et privés de la ville, 23 jeunes ont été élus : six pour chacun des collèges Pierre Brossolette, Thomas Masaryk et Léonard de Vinci ; cinq pour Sophie Barat.

Le Conseil des Jeunes s'est ensuite réuni le samedi 28 novembre pour une journée d'installation à la médiathèque. Le matin, un intervenant a permis aux jeunes de mieux se connaître et aussi de leur apprendre comment s'adresser aux autres à travers des jeux de scène. Ils ont également travaillé en petits groupes sur des projets imaginaires afin de mieux appréhender le travail de groupe et leurs nouvelles fonctions. L'après-midi s'est déroulé dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville où les jeunes élus se sont répartis au sein des commissions :

- la commission sport, culture et loisirs ;
- la commission développement durable et solidarité.

Durant la semaine du 18 au 22 janvier, les premiers temps de travail ont été mis en place et les jeunes élus ont décidé des thèmes sur lesquels ils désiraient travailler. La première séance plénière en présence de Monsieur le Député-maire, a eu lieu le 29 janvier 2010. Durant cette réunion, chaque commission et sous-commission a pu présenter ses projets. Tous ont été validés. Depuis cette date, les commissions des Conseils des jeunes se déroulent à une fréquence d'une réunion mensuelle.

Voici les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation.

La Charte du supporter a été réalisée. Elle comprend sept articles destinés à respecter les lieux et les joueurs lors des rencontres sportives se déroulant dans la ville. Cette charte sera affichée dans les gymnases et lieux sportifs de la ville.

Nous pouvons également évoquer le projet *papysitting* avec la réalisation d'un formulaire d'inscription pour les aînés et les jeunes. Il s'agit en fait d'un partenariat avec le service des aînés et le conseil des seniors pour organiser des journées de rencontres entre les jeunes et les seniors. Les jeunes peuvent aider les aînés dans leurs courses alimentaires, les accompagner en promenade ou lors de sorties culturelles. Ils peuvent aussi rendre visite à des personnes seules, promener leurs animaux de compagnie, entretenir les jardins ou les plantes intérieures... Il reste à définir les modalités d'inscription et à déterminer qui pourra faire appel à ce service. Un règlement devra aussi être établi. Tous ces points seront travaillés en partenariat avec le conseil des seniors.

Le Conseil des Jeunes a également mis au point une affiche : « 21 gestes pour le 21^e siècle ». Celle-ci est en attente d'impression. Il s'agit de 21 gestes à l'école, à la maison ou dans la ville. Le titre est le suivant : « *Agissons avec un peu de bon sens et avec des bons réflexes* ». Je ne lirai pas les 21 gestes puisqu'ils figurent dans vos dossiers.

Une plaquette a également été réalisée sur les dangers de l'alcool et des stupéfiants avec des informations recueillies auprès du CRIPS de Paris et auprès de l'espace prévention santé de la ville. Une subvention de 500 euros a aussi été obtenue auprès de la direction départementale de l'équipement des Hauts-de-Seine, dans le but de réaliser dans le courant du mois de novembre 2010, une action en direction des collèges et lycées sur la lutte contre l'alcool, les stupéfiants et la vitesse sur la route.

Le Conseil des Jeunes a également réfléchi sur un projet de jardin partagé afin de permettre aux participants d'être acteurs de leur environnement. Il s'agit de mener un travail entre les jeunes et les aînés tout en favorisant le lien social avec une accessibilité à tous. Un lieu a été trouvé au sein des jardins familiaux de la Butte rouge. Le projet a démarré dès le printemps dernier et les premiers fruits et légumes ont été récoltés durant l'été.

Une exposition a également été organisée en partenariat avec le BIJ afin de sensibiliser les adolescents à la répercussion écologique de leurs objets usuels : les jeans, les portables, les CD, etc. Cette réunion s'est déroulée à l'hôtel de ville, le mercredi 7 avril, avec un goûter bio proposé de 16h à 17heures.

Il vous est demandé de prendre acte de cette transmission. Il est à noter que le bilan présenté souligne l'implication des jeunes conseillers et la qualité de leurs actions. Nous ne pouvons qu'encourager les conseillers à poursuivre en ce sens. La ville continuera, quant à elle, l'aide logistique et méthodologique déployée pour le fonctionnement du Conseil des jeunes. Le bilan sera annexé au procès-verbal de la séance de ce jour.

Je remercie Laurent RIET, animateur du Conseil des Jeunes, et Aurélie SEROUX, responsable du BIJ, pour leur accompagnement des jeunes conseillers dans leurs réalisations.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Effectivement, nous pouvons les féliciter pour leur travail et pour leurs idées. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

En effet, les projets présentés sont intéressants.

Comme nous l'avons déjà soulevé les précédentes années, nous regrettons que le Conseil des jeunes ne puisse présenter son rapport en Conseil municipal, par le biais d'une interruption de séance. Cette présentation donnerait une visibilité encore plus grande à leur travail et serait une forme de reconnaissance.

Dans le passé, vous aviez évoqué un problème de motivation lorsque ce Conseil était uniquement composé de lycéens. Nous avons alors observé beaucoup d'absentéisme. A présent qu'il est composé de collégiens, constatez-vous davantage de motivation et davantage d'implication ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Indéniablement ! De plus, les jeunes du Conseil habitent tous Châtenay-Malabry, contrairement aux lycéens composant auparavant le conseil. De ce fait, peut-être, leur motivation était alors inférieure. D'autant qu'avec les examens, nous observions des périodes avec peut-être moins de motivation. Aujourd'hui, les membres de ce Conseil sont plus

jeunes, sont châténaisiens et sont tous motivés. Nous relevons très peu d'absences, voire pas du tout. Tous ces collégiens sont partie prenante. Nous avons donc bien agi en revenant sur la configuration initiale du Conseil des Jeunes. Nous avons ainsi tiré les conséquences de l'expérience menée avec les ados.

Concernant la présentation du rapport par leurs soins, même en suspendant la séance, certains problèmes demeureront. En termes d'organisation, par exemple. Où les ferez-vous asseoir si vous voulez tous les accueillir ? De plus, nous rencontrons aussi un problème d'horaires : ces collégiens sont âgés d'une douzaine d'années, et l'heure tardive de nos Conseils ne me semble guère adaptée.

Ce soir, il s'agit de prendre acte de ce rapport. Autrement dit, celui-ci est déjà passé en Conseil des jeunes. Lorsqu'ils présentent ce rapport en séance plénière, il est possible d'y assister dans le public. Il me semble préférable que tous les élus, quels qu'ils soient, soient invités le jour de la présentation du rapport annuel : nous aurons ainsi une reconnaissance du Conseil municipal à leur égard. Il me paraît moins compliqué d'agir en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

VIE ASSOCIATIVE

Approbation du contrat entre la Ville et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en vue de la collecte de dons dans le cadre du Téléthon 2010.

Rapport présenté par Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller municipal délégué

Depuis 2006, la Ville et plusieurs associations locales se sont mobilisées au profit du Téléthon. Compte tenu du bilan positif et de l'élan de solidarité en constante progression, il a été décidé de renouveler cette opération en 2010.

Comme l'an dernier, pour des raisons de commodité, les associations souhaitent verser directement le bénéfice de leurs manifestations à la Ville, qui se chargera ensuite de transmettre l'intégralité des recettes collectées à l'Association Française contre les Myopathies.

La Ville et les associations ont prévu un certain nombre de manifestations **entre le 20 novembre et le 11 décembre 2010.**

Le samedi 20 novembre, un karaoké-dansant a été organisé par l'association "Châtenay-Malabry en Fêtes" au réfectoire de l'école Jean-Jaurès.

Le mercredi 24 novembre, la section Gymnastique Volontaire de l'ASVCM organisera **une vente de confitures « maison »** confectionnées par les adhérents de l'association à la salle polyvalente du stade des Bruyères.

Le samedi 27 novembre, l'Office de Tourisme organisera **une visite guidée biodiversité** sur le thème "l'arbre médecin de la Vallée aux Loups" (2ème édition).

Le samedi 27 novembre, le Club Henri Marrou organisera **un Tournoi de Belote** au réfectoire de l'école Jean-Jaurès.

Le samedi 27 novembre, le Lion's club de Châtenay-Malabry organisera **un Tournoi de Bridge** à l'Hôtel Chateaubriand.

Du samedi 27 novembre au samedi 11 décembre, aura lieu une vente de cartes de vœux et d'objets au Centre Social Lamartine.

Le dimanche 28 novembre, le Conseil des Jeunes de Châtenay-Malabry organisera **une Bourse aux livres et multimédia** (CD, DVD, livres et jeux de consoles) au centre de loisirs maternel Jules-Verne.

Du mardi 30 novembre au samedi 4 décembre, une exposition-vente sera organisée par l'association des Amis du Creps et par le Groupe Arts plastiques dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Les 2, 3 et 4 décembre, l'Office de Tourisme organisera **une vente de livres d'occasion** (avec thème : polars et romans actuels) **et de cartes postales** (cartes d'avant 1950) dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Le vendredi 3 décembre, la section Aïkido organisera **des démonstrations autour des Arts martiaux** au Gymnase Jean-Jaurès.

Le vendredi 3 décembre, la section ASVCM Yoga organisera une séance d'une heure de **relaxation** à l'Espace Malabry.

Le samedi 4 décembre, le Centre Social Lamartine organisera **une Fête avec une braderie de vêtements pour enfants et de matériel de puériculture, ainsi qu'une bourse aux jouets.**

Le samedi 4 décembre, l'UNRPA organisera **un Loto** à l'Espace seniors.

Le samedi 4 décembre, une Journée festive sera organisée à la salle interculturelle par les associations de coopération, d'entraides et relations internationales (Franco-haïtiens et Amis d'Haïti, les Amis Congolais, Association Bienfaisance de Châtenay-Malabry, AZAR les Berbères, Bassignac, Ivoiriens de Châtenay-Malabry, Couleurs passion, GGM Guyane Antilles, Génération Afrique Développement et La Téranga). **Une vente de photos** sera organisée par l'association Châtenay Images.

Le samedi 4 décembre, un Concert des élèves et des professeurs du Conservatoire et de l'atelier Gospel sera organisé dans l'auditorium du Conservatoire.

Le samedi 4 décembre, l'association Châtenay-Malabry Tennis organisera **une nuit du tennis** sur les courts de tennis des Bruyères.

Le samedi 4 décembre, une après-midi portes-ouvertes sera organisée à La Maison heureuse.

Le samedi 4 décembre, la section Tennis de table de l'ASVCM organisera **un Critérium individuel des Jeunes** en partenariat avec le Comité départemental de tennis de table au Gymnase Jules-Verne.

Le dimanche 5 décembre, une course sera organisée par la Ville et l'ASVCM Aventure pédestre dans le cadre de la **Foulée hivernale**. Démonstrations de danse par le Handicountry en fin de matinée au Gymnase Thomas Masaryk (rue Lamartine).

Le samedi 11 décembre, le Conseil des Jeunes organisera une après-midi « **Théâtre d'improvisation** » (parodies de films) ouverte aux collégiens et lycéens au centre de loisirs maternel Jules-Verne. Pour cette manifestation, il y a lieu de déterminer un tarif d'entrée qui

est fixé à 3 euros (entrée + 1 boisson sans alcool) et 2 euros pour les détenteurs du Pass Jeunes Châtenay-Malabry. L'intégralité des bénéficiaires sera reversée au profit du téléthon.

Le samedi 11 décembre, la section Hand-ball de l'ASVCM organisera **des mini-tournois** à l'Espace Omnisports Pierre-Bérégovoy.

Les sections football, Sports Boules, Judo et Pétanque de l'ASVCM, organiseront des actions avec leurs adhérents et feront un don au Téléthon.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-maire à fixer un tarif de 3 € pour l'Après-midi « Théâtre d'improvisation » et à signer le contrat entre la Ville et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en vue de la collecte de dons dans le cadre du téléthon 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Nous pouvons nous féliciter du nombre d'associations participantes, de plus en plus important. Cette année, 32 associations seront ainsi mobilisées me semble-t-il.

Y'a-t-il des questions au sujet de ce rapport ? Oui, Monsieur NADEAU.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Nous observons des acteurs de plus en plus nombreux à participer au Téléthon et à cette lutte contre les maladies génétiques, grande cause nationale. Nous nous en félicitons. Toutefois, le journal des *Nouvelles de Châtenay* présentait en novembre, à côté de l'article consacré au Téléthon, le cas d'une association de soutien à une enfant prénommée Inès. Cette association s'efforce aussi de recueillir des fonds afin de subvenir aux lourdes charges induites par le handicap de cette petite fille. En effet, son handicap moteur nécessite un suivi thérapeutique complexe et coûteux.

Dans quelle mesure, cette association -et éventuellement d'autres, présentes dans la commune- et la petite Inès peuvent compter sur la municipalité et sur la solidarité à l'égard de nos concitoyens touchés par le handicap? Ce soutien permettrait d'envisager un projet de manifestation dédiée à cette cause afin de permettre la collecte de fonds nécessaires à court et moyen terme pour offrir à Inès les soins dont elle a tant besoin. En d'autres termes, quelles formes concrètes pourrait prendre le soutien de la ville dans ce type d'association animée par des citoyens châtenaisiens?

Il me vient également une deuxième question directement liée à la situation de handicap. A l'hôtel des impôts de Sceaux, il est indiqué aux parents ayant en charge un enfant handicapé qu'un abattement prévu par la loi sur la taxe d'habitation n'est pas actuellement mis en place au niveau de la ville de Châtenay. Je communique cette information sous réserve des indications fournies par le personnel de l'administration fiscale de Sceaux. Je souhaite donc savoir si les familles châtenaisiennes bénéficient ou non d'un abattement sur la taxe d'habitation lorsqu'elles prennent en charge un enfant handicapé.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Au sujet de l'association évoquée dans votre intervention, celle-ci, bien que régie par des statuts, est gérée par la famille. Il ne s'agit pas d'une association au même titre que l'AFM. Cette association essaye effectivement d'obtenir des dons afin d'amener cet enfant aux Etats-

Unis : il s'agit apparemment de la seule façon d'obtenir des résultats par rapport aux avancées de la recherche. Comme pour d'autres enfants en pareille situation, la Ville a déjà apporté son aide en mettant à la disposition de l'association, par exemple, des locaux municipaux, en prêtant du matériel pour une manifestation. Nous avons également effectué des travaux spécifiques et mis du personnel à sa disposition afin que cet enfant puisse se rendre à l'école Masaryk. Néanmoins, le Conseil municipal n'a voté, à ce jour, aucune subvention en faveur de l'association.

Dans notre ville comme ailleurs, il existe probablement plusieurs enfants et adultes atteints de différentes maladies. Il me semble que d'être soignés à l'étranger, relève d'un choix individuel des familles. En revanche, il me paraît judicieux d'appuyer ces associations – en publiant par exemple cet article dans le journal municipal – afin de faire connaître la cause et permettre la collecte de fonds. Mais devons-nous apporter une participation financière pour chaque cas particulier? Il s'agit d'un autre débat.

Au sujet des abattements soulevés par Monsieur NADEAU, je ne dispose pas de la réponse ce soir pour être franc. Depuis mon élection, je n'ai jamais été sollicité de près sur ce sujet. De fait, nous n'avons pas modifié les dispositions qui existaient. Votre question est donc judicieuse et je demanderai à nos services d'examiner la situation. Si cela m'est confirmé je vous proposerai une délibération afin de prévoir cet abattement. Mais encore une fois, j'avoue bien volontiers n'avoir jamais regardé de près ce problème d'abattement n'ayant jamais été saisi par une famille.

En l'absence d'autres questions, je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Approbation de la convention entre la Ville et l'association "Châtenay-Malabry en Fêtes" relative à l'organisation du village de Noël du 8 au 12 décembre 2010.

Rapport présenté par Madame Lise CHINAN, Adjointe au Maire

La présidente de « Châtenay-Malabry en fêtes » propose à la Ville de réaliser, du 8 au 12 décembre 2010, la onzième édition du Village de Noël dans le parc du Souvenir français. Cette manifestation s'inspire de celles qui ont été réalisées les années précédentes et qui ont connu un très grand succès populaire. La qualité des commerçants et artisans qui exposent et les animations, notamment la piste de luge qui donne au Village de Noël toute son originalité, sont pour beaucoup dans la réussite de cette manifestation, devenue le rendez-vous privilégié des Châtenaisiens pendant la période de Noël. Seront organisées les animations habituelles comme les balades en calèche, les photos avec le Père Noël, le feu d'artifice, la traditionnelle piste de luge et de ski ainsi que la patinoire (en synthétique),

Le budget prévisionnel 2010 présenté par l'association est de 176 000 euros.

La Ville a attribué à l'association une subvention à hauteur de 80 000 euros, lors du vote du budget primitif 2010.

Comme chaque année, l'association a également fait auprès du Conseil général une demande de subvention, soumise en commission permanente le 15 novembre dernier.

L'association sollicite également, pour pouvoir mener à bien cette animation, le prêt de matériels, la mise à disposition de personnels municipaux et l'autorisation d'occuper le parc du Souvenir français, à titre gratuit.

Le projet présenté ayant un intérêt communal qui n'est plus à démontrer, je vous propose d'adopter la convention d'objectifs ci-annexée au projet de la présente délibération et dans laquelle les droits et obligations des deux parties sont explicités.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir? Oui, Madame FRANCHET, Monsieur NADEAU et Madame DELAUNE.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Lors du Conseil municipal de novembre 2009, vous avez proposé d'étudier l'idée de consacrer quelques chalets à des activités d'entreprises d'insertion et d'ateliers protégés situés sur Châtenay-Malabry. Quelles sont les suites accordées à cette proposition ?

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

L'an passé, j'ai été quelque peu interpellé lors de la soirée d'inauguration du village de Noël et je m'en étais d'ailleurs ouvert à vous, Monsieur le Maire, de manière informelle. L'ensemble des plats chauds proposés aux invités, pour certains gracieusement avec ce que cela implique sur le budget de l'association organisatrice, comportaient du porc. De fait, ce repas interdisait l'accès à certains de nos concitoyens ; en particulier ceux de confessions juive et musulmane. Ma question est la suivante : votre conception de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, de l'équité et de la laïcité ainsi que votre éventuelle position sur le débat de l'identité nationale tel qu'il peut se décliner à l'échelle locale, vous amènent-elles à indiquer que l'intégration et l'ouverture à la culture française passent forcément par le renoncement à toute prescription alimentaire liée à la religion? Ce soir-là, les invités avaient le choix entre de la choucroute, de la tartiflette, de la soupe au lard et, à titre alternatif, une crêpe au chocolat. Cet état de fait me rappelle pour ma part des initiatives de la droite nationale telles que la distribution gratuite de soupe au cochon. Vous paraît-il juste et légitime? Devons-nous nous attendre à un menu identique pour l'inauguration de l'année 2010 du village de Noël ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Mes questions viennent d'être posées.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je réponds tout d'abord à Madame FRANCHET : ni la Ville ni l'association n'ont reçu aucune demande particulière d'associations désirant tenir un stand. En conséquence, aucune de ces associations ne sera présente sur le marché.

Au sujet de l'intervention pour le moins provocatrice de Monsieur NADEAU, à laquelle s'associe Madame DELAUNE, il ne s'agit pas d'une soirée inauguration. Cette soirée organisée le jeudi soir est réservée aux sponsors. Les membres du Conseil municipal y sont invités tandis que leurs sponsors peuvent inviter les clients. Ce repas représente effectivement un coût de l'ordre de 1 000 ou 1 200 euros même et il s'agit de plats simples tels qu'une soupe. Toutefois, cette soirée n'est pas ouverte à toute la population : elle concerne uniquement les sponsors et leurs clients.

Pour compléter cette réponse, Monsieur NADEAU et Madame DELAUNE, tous les élus qui siègent dans cette salle du Conseil Municipal devraient se reconnaître dans la laïcité de notre

République. Elle a permis à notre pays d'intégrer toutes les populations plutôt que de créer, comme dans d'autres nations, un communautarisme. Aussi, il n'y a pas lieu à prévoir des repas pour telle ou telle confession, quelle qu'elle soit. Mais peut-être êtes-vous pour le communautarisme ?

(Réponse hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Vous considérez la laïcité autrement ? Vous me l'expliquerez.

Nous passons au vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

CULTURE

Bilan annuel d'activités de l'association Centre d'Action Cinématographique LE REX – Année 2009.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Lors de sa séance du 12 décembre 2005, le Conseil municipal a approuvé une nouvelle convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'association « CAC LE REX » pour une période de trois ans, cette convention étant renouvelée par tacite reconduction arrivera à expiration fin 2011.

Dans le cadre de la réglementation, et en application de l'article 8 de ladite convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers et matériels mis à disposition en présentant au Conseil Municipal son rapport d'activités annuel.

Je vous rappelle que l'association « CAC LE REX » a bénéficié, au titre de l'année 2009, d'une subvention communale de 423 572 €.

BUDGET

Le compte de résultat de l'association, certifié par le Commissaire aux comptes et un expert comptable, fait apparaître les éléments suivants :

- Montant des produits d'exploitation : 882 250 €
- Montant des charges d'exploitation : 815 872 €
- Résultat d'exploitation : + 66 379 €

En 2009, les subventions « nettes » de la Ville (hors reversement des crédits « politique de la ville ») ont représenté 48 % des produits d'exploitation hors aides indirectes sous forme de prise en charge de communication ou prestations de service diverses. Toutefois la totalité des aides (Ville, Politique de la Ville, Conseil Général des Hauts-de-Seine, Conseil Régional Île-de-France, Union Européenne (Europa Cinéma), CNC, DRAC Île-de-France, Canal+,

Education Nationale, AFDAS, Apprentissage, etc.) a représenté un montant de 575 944 €, c'est-à-dire 66 % des produits d'exploitation.

L'Association génère des recettes propres liées à l'activité (billetterie, animations, locations de salles, boissons, glaces, affiches, etc.) d'un total de 280 564 €, c'est-à-dire 32 % du total des recettes. On constate une hausse de 18% en recettes propres par rapport à 2008, ce que soulignent le développement de l'équipement et la hausse de sa fréquentation.

Le déficit cumulé au 1^{er} janvier 2009 était de 48 601 €. Afin de revenir à l'équilibre, la ville et l'association ont joint leurs efforts :

- la ville a augmenté la subvention attribuée (+ 35 329 €) ;
- l'association s'est engagée à faire des efforts de gestion.

Au 31 décembre 2009, l'association dégage un résultat annuel de + 66 379 €, ce qui porte le résultat cumulé des comptes à + 17 778 €.

Activités 2009

Depuis sa réouverture en décembre 2005, le Rex dispose de deux salles (salle 1 : 203 places orchestre et 192 places balcon + 10 places pour personnes à mobilité réduite ; salle 2 : 142 places + quatre places PMR). En 2009, 70 112 spectateurs ont fréquenté le Rex (contre 67 091 en 2008). Ainsi, on peut se féliciter d'une augmentation de 5 % des entrées. Depuis janvier 2006, jusqu'à la fin décembre 2009, le Rex peut se targuer d'une augmentation des entrées de 6,5 %

Jeunes Publics

Le cinéma municipal le Rex est coordinateur du dispositif «Ecole et Cinéma» sur le département des Hauts-de-Seine depuis plus de 15 ans. Ce dispositif, initié par le CNC et le Ministère de l'Education Nationale, en collaboration avec l'association "Les enfants du cinéma" sur le département des Hauts-de-Seine, propose aux élèves des écoles élémentaires de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention et de se constituer ainsi les bases d'une culture du cinéma

Par ailleurs, le Cinéma Le Rex participe au groupe de pilotage du dispositif national « Collège au Cinéma » depuis sa création, en 1991. Cette action est coordonnée par le Conseil Général et vise à sensibiliser les collégiens au 7^{ème} Art en leur proposant chaque trimestre la projection d'un film en salle, puis son étude en classe.

Un autre dispositif est celui des « Lycéens au Cinéma » sur le même principe que pour les Collèges. Ce dispositif est ouvert également aux apprentis.

Enfin, à partir de ces dispositifs nationaux, le Cinéma Le Rex a lancé en 2008 un projet, intitulé "Résonances", afin de prolonger le travail auprès des jeunes sous forme d'une invitation offerte lors d'une participation à une autre séance. Cette action permet de découvrir un film inscrit dans la programmation habituelle et, ainsi, d'amplifier le désir de faire des découvertes au cinéma.

En ce qui concerne les jeunes publics en général (pour mémoire le Cinéma Le Rex est labellisé *Jeunes Publics*, mais aussi *Art & Essai* et *Europa Cinémas*) notre cinéma municipal présente chaque semaine un film pour enfants, accompagné de recommandations d'âge.

Par ailleurs, en partenariat avec le Conseil Général est proposé, une fois par mois, un « Ciné-goûter » à savoir 1 film, 1 animation, 1 goûter.

Une fois par mois, le Club Ciné-Jeunes, dans le cadre du CUCS, donne rendez-vous pour découvrir un film et échanger avec un professionnel du cinéma. La carte de membre du Club donne la possibilité d'un tarif préférentiel de 2€50 sur l'ensemble de la programmation du cinéma.

Enfin, en ce qui concerne le travail en direction des jeunes publics le Cinéma Le Rex participe au projet "Traverses 92 », une rencontre départementale de l'Ecole, des Arts, de la Culture et du Territoire". L'objectif est d'éveiller les élèves à leur environnement et de favoriser une meilleure appropriation de cet espace de vie en les faisant travailler sur des réalisations vidéo. Ainsi les élèves apprennent à lire et à décrypter les images.

Le Cinéma Le Rex est également un lieu d'accueil et anime la journée de découverte de films, regroupant presque 300 participants.

Le classement de notre cinéma impose un cahier des charges plus important qu'un cinéma appartenant aux grands réseaux. Cela porte bien évidemment sur la programmation mais également, sur les actions éducatives et formatrices autour du cinéma.

En ce qui concerne la programmation en 2009, 33 films ont été présentés en sortie nationale à Châtenay-Malabry, c'est-à-dire en même temps que les salles parisiennes. Dans ce contexte, il convient de souligner que le Rex a été la première salle indépendante d'Île-de-France à être équipée en numérique, ce qui a permis de projeter en exclusivité en 3D, en décembre 2009, « AVATAR », de James Cameron.

Plusieurs animations ont eu lieu en partenariat avec des institutions publiques et privées :

- Troisième année du cycle « Mémoire du cinéma », avec Jacques Simon, professeur de cinéma et de philosophie. La thématique de la saison 2008-2009 : "Attractions" et celle de 2009-2010 : "Imposteur! Imposture" a permis de découvrir ou de redécouvrir des films comme "Le Troisième Homme" de Carroll Reed, "La Grève" de Sergeï M Eisenstein, "Sur mes lèvres" de Jacques Audiard ou "Le Fanfaron" de Dino Risi.
- « Femmes et Cinéma ». Dans le cadre du CUCS, les femmes sont invitées, un dimanche tous les deux mois, à la découverte d'un film. Chaque séance est précédée par une présentation, suivie d'un débat et d'un pot convivial avec la participation des associations liées à l'IDSU (Passerelle, le Centre social Lamartine, l'association des Berbères et la Teranga). Le tarif exceptionnel est de 1€50 pour les femmes.
- Semaine de la Femme, action dans laquelle le Rex s'implique fortement avec une programmation très dense : 6 films au tarif de 1€50 pour les femmes et la gratuité le 8 mars
- « Cuisine et Cinéma » une fois par trimestre en partenariat avec le chef cuisinier du Chateaubriand : 1 film et l'apprentissage d'une recette en rapport avec la thématique du film.
- Le Festival « Paysages de Cinéastes » 8^{ème} édition. Cette année l'Inde était à l'honneur avec, notamment, une avant-première dans le plus pur style de Bollywood: "Sawaariy" de Sangay Leela Bhansali, dans le cadre d'une carte blanche, confiée à Charles Tesson, rédacteur et critique aux Cahiers du Cinéma.

Par ailleurs, le Rex s'efforce également d'organiser, de manière régulière, des rencontres – débats avec des professionnels présentant leurs productions et réalisations devant un public nombreux et souvent plus connaisseur que l'on ne pense.

Enfin, il convient de souligner le partenariat avec l'ANDRA par voie conventionnelle sur une durée de 3 ans autour des rendez-vous réguliers, appelés "Controverses". Cela permet également la création d'un prix pendant le Festival.

En conclusion de ce rapport, il faut remarquer que le cinéma municipal le Rex bénéficie d'une image très positive, tant sur la Commune qu'à l'extérieur.

Sa programmation est hautement appréciée par un large public, aussi bien Châtenaisien que venant des communes environnantes.

Le travail en profondeur du Cinéma municipal le Rex porte ses fruits car c'est un des rares cinémas dont la fréquentation a augmenté en 2009, malgré un contexte économique difficile pour le cinéma.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport annuel d'activités et des comptes 2009 de l'association Centre d'Action Cinématographique Le Rex.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci, y'a-t-il des demandes d'interventions? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Pour commencer, je félicite l'équipe chargée de la gestion du Rex, notamment en raison de sa programmation. J'ai également deux questions. Sur quel élément a porté les efforts permettant ces résultats ?

Je désire également effectuer une remarque sur les cartes d'abonnement pour les films. Celles-ci doivent être utilisées dans un délai de six mois : pouvons-nous prolonger ce délai et l'étendre à une année par exemple ? Cette remarque m'a été adressée par plusieurs usagers du Rex.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Concernant l'effort, je ne dispose pas du détail ce soir. Mais ces résultats sont en grande partie liés à la diminution des dépenses. En effet, au niveau des recettes, seule la subvention accordée par la Ville connaît une augmentation de 35 000 euros afin de participer à résorber le déficit. Les autres collectivités ou la DRAC n'ont pas accordé davantage de crédits. Il s'agit donc aussi d'efforts de gestion.

De mémoire, ces efforts ont été réalisés sur la distribution de programmes allant au-delà de la ville, sur des communes situées à proximité. Nous pouvons aussi évoquer le gain indirect engendré par le départ à la retraite du projectionniste. Celui-ci a naturellement été remplacé, mais les coûts sont aujourd'hui inférieurs puisque l'ancienneté est différente. Plusieurs facteurs ont ainsi permis diverses économies représentant -de mémoire- environ 20 000 euros sur l'année.

Au sujet de la carte d'abonnement, le conseil d'administration de l'association a voté ce délai de six mois. Peut-être avez-vous eu des remontées, mais le conseil d'administration et sa présidente elle-même issue des adhérents, n'a jamais évoqué des demandes pour porter l'abonnement à un an. Six mois paraissent un délai raisonnable pour visionner dix films, il s'agit aussi d'une incitation pour accroître la fréquentation du cinéma.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

CULTURE

Demande de subvention pour les animations organisées dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2011 de « La science se livre ».

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

« La science se livre » est une manifestation visant à favoriser la diffusion de l'information scientifique organisée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, en partenariat avec les bibliothèques municipales du Département.

Afin d'encourager la participation des communes, le Conseil Général des Hauts-de-Seine leur apporte un soutien financier sous la forme d'une subvention calculée sur la base de 50 % du coût des animations organisées.

Dans le cadre de sa participation à l'édition 2011 de « La science se livre », la Ville organise, du 19 janvier au 5 février 2011 une série d'animations sur la thématique de la chimie à la Médiathèque Municipale :

- Une exposition : « *Lavoisier, de l'alchimie à la chimie* » exposition proposée par l'association Centre sciences. Par l'intermédiaire de jeux et de manipulations, le visiteur peut suivre l'histoire de la chimie depuis Lavoisier, à la recherche des molécules et des atomes.
- Un atelier pour le jeune public (8-11 ans) animé par une médiatrice de la Maison des sciences, intitulé « *Le risque chimique est partout* ». Cet atelier permettra de découvrir comment éviter les accidents domestiques dus à une mauvaise utilisation, à un mauvais stockage ou une mauvaise élimination des produits ménagers.
- Une conférence tous publics, « *Un monde magnétique, de la boussole aux molécules* », présentée par Michel Verdaguer de l'Institut Parisien de Chimie Moléculaire, et Françoise Villain, ingénieur au C.N.R.S.

Le budget total de cette manifestation s'établit à 2 043 euros.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à effectuer la demande de subvention relative aux animations mises en œuvre dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2011 de « La science se livre » et à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RELATIONS INTERNATIONALES

Officialisation du jumelage entre la Ville Châtenay-Malabry et la Ville de Bracciano en Italie.

Rapport présenté par Madame Janie-Noëlle HELIES, Conseillère Municipale Déléguée

Après quatre jumelages déjà effectués, avec l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grèce, la municipalité souhaite élargir son réseau de relations internationales. Pour cette raison, nous entretenons des contacts avec la ville de Bracciano en Italie.

Pour l'anecdote, dans les années 80, des échanges de footballeurs avaient déjà été réalisés avec cette ville.

Pour illustrer cette ville, je présente quelques diapositives.

Bracciano est une ville de 20.000 habitants, située à 37 km au nord-ouest de Rome, dans le Latium. Sa situation est exceptionnelle, au bord d'un lac magnifique intégré dans un site classé. Elle possède un château moyenâgeux des Orsini-Odescalchi qui domine la ville et le lac. Une liaison ferroviaire directe avec Rome, en fait une banlieue privilégiée : à peine une heure est nécessaire pour se rendre à la station Saint-Pierre. D'ailleurs, une annexe de la faculté d'architecture de Rome est installée à Bracciano. Dans un rayon d'une heure, il est ainsi possible de visiter Ostie, Rome et la région étrusque, elle-aussi très intéressante.

Parmi les principaux équipements de la ville, nous retrouvons l'annexe de la faculté de l'architecture et de gestion de l'environnement de Rome, plusieurs établissements d'enseignement supérieur...

Nous avons divisé l'album photos en trois parties : la découverte de la ville, Bracciano à Châtenay-Malabry et enfin, Châtenay-Malabry à Bracciano.

Découverte de la ville

- la rue principale avec le château et tout au bout, la gare reliant la ville à Rome ;
- aperçu de la très jolie vue offerte par le château sur le lac ;
- vue de la ville sur la droite avec une partie du château ;
- vue de l'église sur la droite et d'une partie du château ;
- vue de la place avec la mairie située en face: il s'agit du bâtiment beige clair. Cette place est située légèrement en contrebas ;
- une autre vue de la place avec la fontaine ;
- un des nombreux clubs nautiques présents sur le lac.

Bracciano à Châtenay-Malabry

- vue de la délégation officielle présente dans notre ville au mois de novembre 2009 ;
- vue prise lors de la fête de la musique : la chorale polyphonique était également présente pour une prestation devant la maison de Chateaubriand ;
- vue d'une autre prestation au Pôle culturel ;
- autre vue du chœur polyphonique ;
- vue de la fête organisée à la suite du concert avec nos amis du Big Band allemand également présents ;
- vue de tableaux italiens apportés pour l'exposition des artistes de Châtenay en octobre dernier.

Châtenay-Malabry à Bracciano

- vue de notre délégation en visite à Bracciano, à la Pentecôte en mai dernier. Nous apercevons, debout, le maire de Bracciano ;
- vue de la prestation de la chorale Vocalitas présente en octobre, lors d'un festival de chorales organisé dans la ville. Une jolie affiche avait alors été réalisée sur laquelle nous pouvons apercevoir le nom de Châtenay-Malabry en haut à droite ;
- vue d'une prestation de Vocalitas devant la mairie ;
- soirée de concert ;
- les différents chefs de chœurs, le soir après le concert.

Depuis notre premier contact en 2009, le Comité de Jumelages a mis en œuvre plusieurs rencontres afin de mieux se connaître : deux rencontres officielles entre les maires des deux communes et deux échanges musicaux entre les deux chorales. Dans les deux cas, la majorité des visiteurs a été accueillie chez l'habitant. Des tableaux de peintres de Bracciano ont été envoyés pour l'exposition des artistes de Châtenay-Malabry. Des contacts ont également été établis avec un club de voile pour un éventuel séjour de jeunes Châtenaisiens. Les classes latinistes de nos collègues sont également très intéressées. Enfin, un contact a été établi avec l'association des jeunes correspondant à notre Conseil des Jeunes afin de collaborer sur un projet de carte jeunes commun aux deux villes. Nous pouvons donc observer beaucoup d'activités entre nos deux villes et une grande volonté de participation de part et d'autre.

La richesse culturelle de la ville et de sa région, les nombreuses associations -notamment sportives liées aux activités nautiques- apporteront un atout supplémentaire aux habitants de Châtenay dans le cadre de ce jumelage.

Il y a quelques semaines, le Conseil municipal de Bracciano a voté à l'unanimité une délibération officialisant ce projet de jumelage avec Châtenay-Malabry. En retour, la Ville de Châtenay-Malabry souhaite officialiser ce jumelage. Une délégation est attendue à Châtenay-Malabry le 11 décembre et, en retour, nous nous rendrons à Bracciano en avril 2011.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir sur ce rapport? Oui, Madame FRANCHET, puis Madame DELAUNE.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Merci pour ces quelques minutes d'évasion dans un endroit bien agréable visiblement.

Comme vous avez commencé à l'aborder un peu à la fin de votre rapport, il serait intéressant d'observer à quoi nous pourrions arriver dans le cadre de ces jumelages. Aujourd'hui, nous n'entendons plus trop parler de jumelage, mais plutôt de coopération bilatérale. Il me paraît intéressant de parvenir à des projets d'échanges et de coopération avec certains pays du sud notamment. De tels projets permettraient d'avoir des axes de coopération profitables pour nos deux pays avec une solidarité à double sens. Nous pourrions engager des partenariats locaux, en élargissant le cercle, avec des entreprises, des collégiens, des citoyens et nous pourrions aussi développer des stratégies avec des objectifs et des projets.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous nous réjouissons de ce jumelage avec la très belle ville de Bracciano. Mais même si le comité de jumelage avec ses autres villes jumelles, compte des projets concernant le tiers monde, un véritable jumelage de coopération pourrait peut-être s'avérer intéressant.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Quelles que soient les villes et les collectivités territoriales, les jumelages continuent à exister. Jumelage et coopération internationale ne doivent donc pas être confondus. Il s'agit

d'ailleurs de coopération dite décentralisée puisque jusqu'à maintenant, la coopération était conduite par les Etats.

Dans le cas présent, il s'agit effectivement d'un jumelage s'adressant à nos concitoyens afin d'opérer des échanges entre les peuples, en l'occurrence au sein de l'Europe. Cet échange entre la population châtenaisienne et la population italienne peut être mené aussi bien au niveau des jeunes, des scolaires, des sportifs, des séniors... Cet échange peut apparaître ainsi dans différents domaines. Madame HELIES en a d'ailleurs évoqué quelques uns. Certains ont eu lieu, d'autres sont en cours.

Au sujet de la coopération décentralisée, nous la pratiquons déjà avec nos villes jumelles de Bergneustadt et de Landsmeer. Chaque année, un projet courant sur trois ans est ainsi mis en œuvre et il est porté par une des villes, puis l'autre et ainsi de suite. Actuellement, le projet concerne une action menée au Sénégal sous l'égide de Bergneustadt. Des initiatives sont ainsi prises et des financements sont accordés aux ONG pour suivre les projets élaborés.

Toutefois, je suis un peu étonné des propos des uns et des autres. En effet, lorsque de tels projets prennent de l'ampleur, lorsque d'importants moyens sont accordés, la gauche s'y oppose. Je prends un exemple très précis : le Syndicat des eaux d'Ile-de-France prélève un centime d'euro par mètre cube sur la facture d'eau, afin de l'accorder à la coopération décentralisée. Il est vrai qu'aucun texte légal n'existait en la matière. Du coup, vos amis siégeant au SEDIF s'en sont offusqués : pourquoi autant de millions d'euros partaient-ils ainsi ? Il a donc été nécessaire d'adopter récemment à la fois à l'Assemblée nationale et au Sénat une nouvelle loi. Cette loi -la loi dite "Santini-Oudin" – officialise désormais ce type d'action : personne ne pourra à l'avenir déposer un recours. Par ailleurs, je suis rentré hier du Viêt-Nam : plusieurs millions d'investissements ont permis d'alimenter en eau potable des provinces où l'eau demeurerait impropre à la consommation. Lorsque cette coopération existe à un niveau important, la gauche est contre et nous oblige à passer des lois. A l'inverse, à l'échelle de notre commune, vous nous reprochez sans cesse notre endettement mais vous voulez néanmoins des réalisations en matière de coopération décentralisée. Soyons logiques !

Pour information, le Conseil général des Hauts-de-Seine s'investit également dans la coopération décentralisée. Là-aussi, vos amis avaient trouvé scandaleux la création d'une SEM afin de permettre une telle coopération. D'ailleurs, ils refusaient même de siéger au sein de cet organisme ou de voter les dossiers concernant la coopération décentralisée lorsqu'ils étaient présentés en séance.

A notre échelle, nous réalisons donc de la coopération décentralisée avec nos deux villes jumelles. Nous sommes jumelées avec elles depuis près de quarante ans. Nous avons ainsi réalisé des écoles, des points d'eau, etc. Ces opérations ne portent pas sur des millions d'euros. Toutefois, je serais satisfait de voir des dossiers de coopération décentralisée votés à l'unanimité lorsqu'ils sont soumis au Conseil général. De même lorsque de tels dossiers sont élaborés au SEDIF. Nous aurions ainsi une belle union pour la coopération décentralisée là où elle s'avère nécessaire.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

Demande d'attribution de fonds de concours d'investissement à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Par délibération en date du 26 mars 2010, la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre a attribué une enveloppe de 5,25 M€ pour des fonds de concours aux communes membres, dont l'enveloppe est répartie sur les années 2010, 2011, 2012 à hauteur de 1,750 M€ annuels. Dans ce cadre, un fonds de concours de 1,050 M€ est envisagé pour la ville de Châtenay-Malabry.

La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre pose trois conditions de recevabilité aux demandes des communes :

- le fonds de concours doit financer une dépense d'investissement ;
- le fonds ne pourra financer plus de 50% de la charge nette restant à la commune ;
- les assemblées délibérantes respectives devront se prononcer de façon concordante à la majorité simple, dans le respect de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Dès lors, il est proposé que la ville de Châtenay-Malabry demande 1,050 M€ de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, pour contribuer à financer les travaux relatifs à la construction du complexe sportif Léonard de Vinci.

En tenant compte de la récupération des subventions obtenues, la réalisation du complexe sportif, du J' Sport et l'agrandissement de la cour d'école Suzanne Buisson – qui représentent 4 938 772,59 € HT de dépenses – laisse à la charge de la Ville un montant de 3 670 478,13 € HT. Le fonds de concours représente donc 28,60 % du « reste à charge » pour la ville. Le coût net de ces investissements sera, une fois déduit le fonds de concours intercommunal, de 2 620 478,13 € HT pour la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur cette demande de fonds de concours.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

La CAHB versera 1,050 million d'euros à la commune de Châtenay-Malabry dans le cadre d'un fonds de concours. Cette somme sera affectée au financement du complexe sportif. Il s'agit d'une bonne chose. Néanmoins, comment ce choix est-il justifié ? Pourquoi en faire bénéficier le complexe sportif plutôt que l'école Jules Verne ? La CAHB a-t-elle défini une politique en matière de sport ? Quelles sont les objectifs de l'Agglomération ? S'agit-il d'une simple partition financière entre communes sans réelle politique dynamique de développement de ce territoire ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Cette attribution de fonds de concours n'est pas liée à la politique des Hauts-de-Bièvre : la Communauté d'agglomération ne peut délivrer un fonds de concours aux communes sur un

objet dont elle a la compétence. En effet, à partir du moment où elle se charge d'une compétence, elle l'a détient pleinement. Nous l'observons ainsi sur les conservatoires et les théâtres. Pour pouvoir accorder des fonds de concours aux villes, la compétence directe doit échapper aux Hauts-de-Bièvre. Il peut s'agir par exemple d'écoles, de voirie ou de sport puisque les Hauts-de-Bièvre ne disposent, à ce jour, que de la compétence au sujet des piscines.

La Communauté d'agglomération dispose aujourd'hui de moyens financiers lui permettant d'aider les sept communes sur des projets grâce à des fonds de concours. Ces projets sont naturellement différents selon les villes. Châtenay-Malabry demande le financement du complexe sportif, mais les Hauts-de-Bièvre ne financent pas uniquement de tels équipements : chaque commune présente ses propres projets à partir du moment où ils ne sont pas liés à une compétence dévolue à l'intercommunalité. Aujourd'hui, les Hauts-de-Bièvre disposent de marges de manœuvres financières lui permettant d'agir de la sorte. En outre, nous savons combien les budgets communaux sont difficiles puisque nous ne sommes pas encore sortis de la crise. L'Etat lui-même -comme plusieurs élus ici l'ont souligné- n'augmentera pas ses dotations dans les années futures ; au mieux, seront-elles maintenues. Les communes des Hauts-de-Bièvre ont néanmoins des projets, elles doivent également tenir compte de leur endettement et ne souhaitent pas augmenter les impôts. Dans ces conditions, si les Hauts-de-Bièvre peuvent apporter des financements par des fonds de concours, il paraît opportun d'en profiter.

Les projets présentés par les différentes communes seront variés. Nous avons aussi essayé de ne pas tenir compte uniquement du poids démographique de chacune des villes. Si nous avons agi de la sorte, nous aurions très fortement aidé Antony et en revanche, très peu Wissous : d'un côté, nous avons 65 000 habitants et de l'autre 5 000. Nous avons donc pris en compte un certain nombre d'autres critères. En fonction uniquement du nombre d'habitants, Wissous n'aurait obtenu que 176 000 euros ; en réalité, nous leur accorderons 783 000 euros. A l'inverse, Antony aurait pu prétendre à 1,8 million d'euros, mais n'en obtiendra que 700 000 euros. Nous avons aussi examiné également le nombre de logements sociaux, le potentiel fiscal des villes, et d'autres éléments encore.

En outre, puisque l'intercommunalité va adopter son Agenda 21, nous avons souhaité trouver un lien entre les différents projets. A travers le fonds de concours, nous allons ainsi subventionner les projets soucieux de développement durable. Autrement dit, il n'est pas question de subventionner la réfection d'une route. En revanche, notre complexe sportif répondra à des normes importantes en termes de développement durable : il mérite donc un coup de pouce. Wissous s'inscrit dans ce sens en déposant un dossier de piste cyclable, notamment. Tous ces projets correspondent ainsi aux orientations de l'Agenda 21 bientôt adopté par les Hauts-de-Bièvre. De plus, nous savons combien ces projets amènent des surcoûts en investissement même s'ils permettent des économies en fonctionnement.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

Report annuel d'activité 2009 de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Report présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le 21 octobre dernier, le président des Hauts-de-Bièvre avait invité l'ensemble des élus municipaux du périmètre intercommunal à une présentation détaillée et à un débat sur le report annuel d'activité intercommunal.

Un certain nombre d'entre vous assistait à ce débat. En conséquence, je ne vais pas vous lire l'ensemble des documents diffusés à moins que des élus aient des exigences contraires.

Je vous propose donc de rappeler les grands titres et les grands chapitres évoqués par notre président lors de cette soirée.

Les événements marquants de l'année 2009 pour la Communauté d'agglomération

Dans le domaine de l'activité économique et de l'emploi, nous avons travaillé sur la ZAC des Hauts de Wissous : 65 000 m² + 300 000 m² à partir de 2011.

De nombreuses actions ont également été menées en direction des chefs d'entreprises :

- la mise en place du dispositif plateau ;
- le nouveau petit déjeuner de l'économie ;
- le top départ entreprises ;
- la participation pour la deuxième année consécutive au SIMI, début décembre 2009.

Au chapitre de l'emploi, l'année 2009 a permis de concrétiser l'installation de la Maison des entreprises dans un immeuble commun à tous les services liés à l'emploi sur notre territoire. Il ne manque plus désormais que l'arrivée de Pôle emploi.

Dans le domaine des transports, l'année 2009 a permis de finaliser le PLD soumis à l'enquête publique à partir du 25 novembre, dans les sept communes ainsi qu'au siège de l'Agglomération. Le commissaire-enquêteur tiendra également des permanences dans toutes les villes. J'insiste légèrement sur ce sujet tout à fait d'actualité. Toujours dans le domaine des transports, nous avons travaillé sur les deux demi-échangeurs en projet sur notre territoire. Pour celui concernant Châtenay-Verrières, l'enquête publique est achevée et les travaux débiteront en 2011 avec une livraison en 2013. Pour celui du Plessis-Robinson, l'enquête publique se déroulera au cours du premier semestre 2011 : le début des travaux est prévu en 2014 pour une livraison en 2015.

Au sujet du tramway, le T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay est en cours d'aménagement. La mise en service de cette ligne s'effectuera de façon progressive à compter de 2013. Concernant le T10 Croix de Berny-Châtenay-Clamart, malgré les accords de financements pris entre le Conseil régional et le Conseil général des Hauts-de-Seine, nous demeurons dans l'attente du STIF pour formaliser une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Au sujet du réseau de bus, nous sommes intervenus auprès de la RATP afin de renforcer la desserte des zones d'activités et des gares RER. Concernant le Paladin, le réseau a été adapté à la suite des comptages du STIF et d'un sondage réalisé par nos soins. Nous enregistrons actuellement une moyenne de 8 500 voyageurs par jour.

Dans le domaine de l'habitat, nous pouvons évoquer la poursuite des dispositifs d'aide à l'accession sociale et la création d'un nouveau dispositif d'aide pour l'habitat privé.

Début 2009, les résidences universitaires Jean Zay à Antony et Vincent Fayot à Châtenay-Malabry ont été transférées à la Communauté d'agglomération. Conformément à nos engagements, la déconstruction du bâtiment C, vide et en mauvais état, ainsi que la réhabilitation du bâtiment A ont été lancées.

Dans le domaine de l'assainissement, nous avons décidé de lancer en 2009, une délégation de service public pour l'exploitation de ce service.

Dans le domaine de la propreté, nous avons signé un nouveau contrat en 2009. Nous avons également un certain nombre de retours d'ores et déjà, avec notamment une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Dans le domaine du développement durable, nous avons poursuivi les aides financières incitatives pour un certain nombre de dispositifs de développement durable. Nous avons finalisé la cartographie du bruit du territoire et nous adopterons à la fin de cette année 2010, l'Agenda 21 communautaire.

Dans le domaine culturel, nous pouvons relever le transfert de l'activité du conservatoire du Plessis-Robinson. Désormais, les Hauts-de-Bièvre gèrent l'ensemble des activités artistiques organisées dans les six conservatoires. Les travaux du nouveau conservatoire de Wissous se sont poursuivis et nous avons pu procéder à l'inauguration en septembre 2010. Les services travaillent en collaboration avec les villes sur le projet de reconstruction du théâtre Firmin-Gémier et du théâtre du Coteau au Plessis-Robinson.

Dans le domaine des sports, nous avons déclaré la piscine des Blagis d'intérêt communautaire, en mars 2009. Dans la foulée, nous avons engagé sa reconstruction : l'ouverture au public est ainsi prévue en septembre 2011.

Dans le domaine des finances, en 2009, nos résultats financiers sont restés relativement stables malgré une évolution importante de l'activité de notre Communauté en raison notamment du transfert des conservatoires de Bourg-la-Reine, de Sceaux et Antony.

La capacité d'investissement de l'Agglomération a été mobilisée notamment dans les domaines de la culture et des transports.

Toujours dans le domaine financier, nous avons reversé aux communes une partie des ressources : 29 millions d'euros pour l'attribution de compensation et plus de six millions d'euros pour la dotation de solidarité. Soit un total de 35 millions d'euros.

Enfin, la Communauté d'agglomération commence réellement à réaliser des économies d'échelles notamment avec la renégociation du contrat des ordures ménagères, mais aussi avec celui de l'assainissement. Les effets seront encore plus sensibles dans les prochaines années.

Voilà, mes chers collègues, quelques uns des éléments de ce rapport d'activités.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir? Oui Madame GUTGLAS, Madame FRANCHET et Madame DELAUNE.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

D'abord, je constate que le rapport d'activités 2009 est présenté tardivement puisque nous sommes presque en 2011. Je le regrette.

De plus, la brochure réalisée à cet effet confirme le peu de présence de femmes au niveau du bureau de la Communauté d'agglomération. En fait, parmi ses 15 membres, nous recensons une seule femme. Un long chemin reste à parcourir avant de parvenir à la parité au sein de cette assemblée.

Au sujet de l'économie, je ne m'étendrais pas sur ce point : une collègue s'en chargera. Néanmoins, après la mise en place d'un SIG, un observatoire économique doit être créé, me semble-t-il, ainsi qu'une veille économique pour aider à l'étude de bilans et préparer les actions à entreprendre pour le développement économique de notre territoire. Il s'agit d'un outil important et plutôt indispensable.

En ce qui concerne le logement, un PLH a été voté. Toutefois, j'attire votre attention sur le type de logements sociaux à développer : il existe très peu de logements vraiment sociaux du type PLAI.

Au sujet du logement étudiant déclaré d'intérêt communautaire par la CAHB, pourquoi la Communauté d'agglomération projette-t-elle la destruction des logements de la résidence universitaire Jean Zay ? Dans les faits, la CAHB se substitue gratuitement à l'office HLM du 92. Elle devient ainsi propriétaire de 11 hectares de terrains situés en face du parc de Sceaux. Sur les 2 049 logements construits sur le site pour les étudiants, 1 090 lits seront supprimés après le protocole d'accord relatif à la réhabilitation signé récemment. Selon les experts, le bâti demeure en excellent état de conservation. De plus, la mise aux normes en termes de confort et de sécurité ne soulève aucun problème.

Les étudiants symbolisent l'avenir. Ils représentent également un potentiel pour les communes avoisinantes, la vie culturelle, sociale et économique dynamisée par leur présence. A l'inverse, vous désirez réaliser une ville dortoir sans animations. Les jeunes apportent cependant beaucoup d'animation souhaitée par de nombreuses villes. Les départs de la faculté de pharmacie et de l'école Centrale sont des pertes importantes pour notre territoire : pourquoi ne pas réclamer de nouvelles implantations universitaires ?

J'évoque à présent le chapitre de l'aménagement du territoire relevant de la compétence de la CAHB. Mis à part le réseau Paladin, déficitaire, et le tram de la Croix de Berny ne disposant pas de tous les financements souhaités -notamment le matériel roulant et la gare de triage-, je ne relève pas de projet ambitieux.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

De quelle gare de triage parlez-vous?

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Il est nécessaire de stocker les différents trains.

La CAHB est une communauté d'agglomération fonctionnant à minima. Je ne relève pas de projet dynamique d'aménagement du territoire. Pourtant, avec le départ de l'enseignement supérieur, 18 hectares de l'école Centrale...

(Intervention hors micro).

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Vous pourrez effectuer vos commentaires plus tard. Nous en avons l'habitude, vous aimez beaucoup dénigrer.

Avec huit hectares pour la faculté de pharmacie et onze hectares pour la résidence universitaire, un grand projet d'urbanisme peut être envisagé. Pourquoi ne pas solliciter plusieurs urbanistes en organisant un concours d'idées ? Vous avez essentiellement un projet

de démolition pour les étudiants, alors qu'il serait nécessaire de créer. Comme je l'ai dit, de nombreuses communes souhaitent accueillir des écoles prestigieuses sur leur territoire mais selon vous, ces écoles n'apportent rien à notre commune. Comme les étudiants ne votent pas dans la ville, vous ne voyez pas la nécessité de conserver une résidence universitaire et des établissements d'enseignement supérieur. Mais où est l'intérêt général normalement défendu par un élu de la République ? L'éducation et les étudiants représentent notre avenir : il est nécessaire de les aider et de les accueillir plutôt que de les rejeter. A quoi sert une communauté d'agglomération sinon à défendre l'intérêt général ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vais vous répondre au fur et à mesure afin de ne pas être trop long.

Pour commencer, vous avez évoqué un rapport tardif. Il en va ainsi de tous les rapports : ils sont transmis après adoption, c'est-à-dire au mois de juin pour le compte administratif voire au mois de septembre pour le rapport d'activités comme cela est prévu par la loi. Nous les soumettons alors au premier conseil suivant. Ce qui explique la date de la transmission. Ce décalage n'est pas du tout propre à l'intercommunalité, tous les organismes fonctionnent de la sorte. Nous le verrons d'ailleurs plus tard au cours de ce Conseil avec le rapport du SIGEIF. Il nous restera encore à étudier celui du SIPPAREC et du SIFUREP.

Vous avez également évoqué la faible représentation des femmes parmi les vice-présidents. Toutefois, je vous précise que les vice-présidents sont forcément des maires et il n'existe aucune femme maire à ce jour dans l'intercommunalité. Je vous rassure cependant : grâce à la loi récente sur les collectivités territoriales votée dernièrement au Sénat et à l'Assemblée nationale, et rejetée par vos amis, nous obtiendrons la parité en 2014. En effet, un fléchage sera réalisé au moment des élections municipales pour les intercommunalités. En fonction du nombre d'élus, non seulement il y aura des représentants de l'opposition de toutes les villes, mais il y aura également la parité puisque les listes municipales sont paritaires. Comme vous le voyez, la majorité actuelle de l'Assemblée nationale va donc améliorer la représentativité des femmes bien que vos amis aient voté contre cette loi à la fois à l'Assemblée nationale et au Sénat. Heureusement que nous disposons de la majorité pour mener à bien cette loi.

Au sujet du logement social dans l'intercommunalité et de son financement, vous évoquez un manque de PLAI. Pour mémoire, à une époque, il nous était reproché un manque de logements sociaux ; à présent, il s'agit d'un manque de PLAI au sein du parc social. J'en déduis donc que vous êtes désormais satisfaits du nombre de constructions nouvelles de logements sociaux. Effectivement, nous pouvons nous en réjouir puisque les Hauts-de-Bièvre ont financé la construction de 254 logements en une année sur le territoire ; en particulier, sur les villes auparavant en dessous du seuil de 20%, telles que Sceaux, Antony et Bourg-la-Reine. Nous avons ainsi construit 99 logements à Sceaux, 120 à Antony, 35 à Bourg-la-Reine; soit un total de 254 logements. En revanche, au Plessis-Robinson et à Châtenay-Malabry, aucun nouveau logement social n'a été construit puisque nous disposons déjà de plus de 50% de logements sociaux. Autrement dit, nous sommes largement au-dessus des ratios. Je n'ai pas évoqué le cas de Wissous : la commune est également en dessous du seuil de 20%. D'ailleurs, elle demeure très éloignée de ce ratio puisque la ville ne dispose quasiment pas de logement social. Toutefois, d'après la loi SRU, elle n'est pas tenue d'en construire en raison de la présence des pistes d'Orly sur son territoire.

Au sujet du logement étudiant, le sujet a déjà été évoqué, notamment au Conseil communautaire. Les conventions citées par Madame GUTGLAS sous-entendent plusieurs intervenants parmi les signataires. Ces conventions ont ainsi été établies avec l'Etat, le Département et le CROUS afin de répondre aux besoins du logement étudiant non pas à

l'échelle d'une ville, mais à l'échelle des Hauts-de-Seine. Aujourd'hui, avant même le départ de la faculté de pharmacie et de l'école Centrale à Châtenay-Malabry, les Hauts-de-Bièvre disposent de bien plus de logements universitaires que d'étudiants présents sur le territoire communautaire. En revanche, dans le centre et le nord du département, ce rapport est inversé. Dans un souci de développement durable, nous devons rapprocher le logement étudiant des lieux d'études. Une carte a donc été établie en collaboration avec le CROUS afin de répondre à leurs besoins et aux critères fixés par le rapport de Monsieur ANCIAUX.

Concernant les bâtiments actuels, selon vous, des experts les ont jugés en très bon état. Je ne sais pas quels sont ces experts et quels sont ces rapports émis. Dans tous les cas, les Hauts-de-Bièvre ont lancé des appels d'offres et ont commandé une étude auprès de cabinets reconnus, Socotec en l'occurrence. Ces experts ont mis en avant non seulement des dysfonctionnements mais aussi un problème d'état des bâtiments. D'ailleurs, lors de la démolition du *bâtiment C*, cet été, nous nous sommes aperçus que l'édifice était encore en plus mauvais état que ne l'annonçait le rapport. Une fois l'amiante retirée, nous nous sommes aperçu que les fissures se sont révélées bien plus importantes : à tout moment, le bâtiment C pouvait s'effondrer. Ce constat figure dans les comptes-rendus de chantier. Fallait-il laisser vivre des étudiants dans un tel bâtiment ? Si vous disposez, pour votre part, de rapports d'experts qui contredisent cela, n'hésitez pas à les communiquer. Je pourrais ainsi les comparer avec ceux de Socotec dont l'expertise est portant bien connue dans ce domaine.

De plus, les bâtiments ne correspondent plus aux normes actuelles. Certains comme le bâtiment A seront réhabilités avec des chambres d'une surface de 18 à 20 m² plutôt que les 8 m² actuels. De plus, ces bâtiments ne répondent pas aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Nous avons évoqué le sujet précédemment avec Monsieur NADEAU. Les enfants handicapés deviennent un jour des adultes et ils ont le droit de faire des études et de bénéficier de chambres universitaires. Aujourd'hui, une personne atteinte d'un handicap ne rentre pas dans ces bâtiments : aucun ascenseur n'existe et les normes ne sont pas respectées. Ces bâtiments avaient sans doute leur utilité dans les années 50, mais nous sommes aujourd'hui en 2010. Il est temps de donner des conditions de vie à nos étudiants dignes de 2010 et non plus de 1950. Il ne s'agit donc pas de les mettre dehors, mais au contraire de les accompagner.

Excusez-moi Madame GUTGLAS, mais vous avez un peu de retard dans votre propos. En effet, nous avons organisé des réunions avec le président de Région. Celui-ci a changé d'avis lorsque nous avons pu avoir une vraie discussion après les élections. Nous avons également participé à une réunion avec les utilisateurs, les associations représentant les étudiants et en particulier l'UNEF. Cette dernière partage tout à fait notre point de vue et approuve notre projet. D'ailleurs, à l'issue de la réunion, les représentants de l'UNEF ont déclaré qu'ils étaient prêts à manifester si la Région ne se décidait pas. En effet, nous n'avons toujours pas reçu sa réponse sur le financement futur. En dépit de l'affichage, nous ne disposons de rien de concret, comme toujours. Je reprends les propos de l'UNEF : ils ont déclaré qu'ils feraient en sorte que les engagements électoraux de la Région soient respectés et que les 20 millions d'euros viennent réellement sur la R.U.A.

Vous devriez donc suivre ce dossier de plus près afin d'être au goût du jour : vous éviteriez de la sorte de tenir des discours de campagne électorale régionale. En attendant, nous continuerons à travailler pour le bien être des étudiants en accord avec ceux qui s'en occupent : le CROUS et les associations d'étudiants comme l'UNEF avec qui nous travaillons en parfaite entente. Ne vous en déplaie.

Au sujet de la faculté de pharmacie et de l'école Centrale, je relève différentes contradictions dans votre propos. Vous avez évoqué des bâtiments occupés par des écoles prestigieuses et vous nous reprochez de ne pas nous battre suffisamment pour éviter leur départ. Vous

souhaitez aussi, en cas de départ, voir d'autres universités s'installer. Et dans le même temps, vous désirez également du développement économique. Mais si ces deux établissements ne déménagent pas, je ne vois pas où nous pourrions réaliser un tel développement économique. Vous désirez raser les zones pavillonnaires ?

Aujourd'hui, toujours pour le bien être de nos étudiants, il existe un grand projet pensé non pas par l'Etat mais par les présidents d'universités et par les directeurs des grandes écoles : il s'agit du projet Campus. Ce projet est public, vous pouvez le consulter et vous verrez ainsi quels sont les signataires. L'Etat n'y figure pas. Il sera simplement en appui pour apporter les fonds afin de permettre la réalisation. Mais il n'a aucunement décidé de ce projet pensé par les universitaires eux-mêmes. Ceux-ci considèrent aujourd'hui, comme dans la plupart des pays européens, qu'il est nécessaire de regrouper les étudiants, la recherche et les incubateurs d'entreprises sur un même lieu. Cette concentration permet effectivement d'être plus compétitif, d'aider la recherche et de former encore mieux les étudiants. Ce constat a d'ailleurs été fait, me semble-t-il, par le Maire de Cachan. Lors d'une réunion que vous avez organisé à Châtenay-Malabry, - il m'en a fait part à l'Assemblée le lendemain de votre réunion - il avait indiqué à cette occasion que les maires ne pouvaient s'y opposer. Lui-même n'avait rien pu faire contre le départ de l'ENS en dépit de son souhait de conserver l'école sur son territoire. Même si je n'assistais pas à cette réunion, cela me semble vrai : je fais confiance à ce Député-Maire. Les pouvoirs du maire s'arrêtent à un moment ou un autre.

A nous à présent d'examiner comment nous pouvons agir confrontés à ce départ des établissements. Je relève ainsi une contradiction dans votre propos lorsque vous évoquez le lancement d'un grand concours d'idées. D'un côté, vous souhaitez conserver des facultés ; de l'autre, vous recommandez un grand concours d'idées. Or, ces idées existent déjà, nous les avons : c'est le propre du politique d'en avoir. Nous lancerons cependant des concours d'urbanisme pour observer la traduction de ces idées en termes urbains. A ce moment là, nous lancerons, probablement, un concours européen.

Voilà les éléments de réponses à votre question. Encore une fois, il est nécessaire de ne pas être contradictoire : il est impossible de vouloir une chose et son contraire. Enfin, lorsque j'énonce que la faculté de pharmacie et l'Ecole centrale ne rapportent rien à la ville, je me contente de reprendre les propos de mon prédécesseur, Monsieur VONS. Lui-même l'affirmait à l'époque. Nous pourrions aussi ajouter le CREPS à cette liste d'établissements : lui aussi ne rapporte rien à la ville. Vous avez déclaré que ces établissements apportaient de la vie : je ne sais pas quelle vie amène la RUA d'Antony, mais je connais la non vie amenée par l'Ecole Centrale et la faculté de pharmacie à Châtenay-Malabry. Je ne sais pas quels étudiants vous apercevez dans les rues et à quelle heure. Toutefois, nous avons déjà eu ce débat.

Dans les années 70, alors que les maires n'avaient rien demandé, l'Etat et la DATAR leur ont imposé les universités. Mais, depuis les années 80 et la décentralisation, si nous avions voulu devenir une ville universitaire, il aurait été nécessaire de construire la ville autour de ce projet en prenant des mesures pour intégrer les étudiants et en évitant de construire, par exemple, le quartier des Friches et Houssières tel qu'il a été réalisé. Nous aurions alors pu devenir une ville universitaire à l'instar de Montpellier ou d'Aix-en-Provence. A l'inverse, Châtenay-Malabry n'a jamais cherché à favoriser une telle évolution. Aujourd'hui, il existe un grand projet auquel les présidents d'universités adhèrent. En conséquence, je ne vois pas à quel titre et en quel nom, nous pourrions nous y opposer.

Intervention hors micro.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Si vous ne le savez pas encore, je le répète pour la énième fois. A la place de la faculté de Pharmacie, 100 000 m² de bureaux et d'activités seront accueillis. Que cela vous plaise ou non. Et à la place de l'École Centrale, Châtenay-Malabry bénéficiera d'un nouveau quartier avec du développement économique, des commerces, du logement, des équipements publics, etc. En voyant le résultat, vous verrez alors combien ce nouveau quartier ne sera pas comparable avec le quartier des Friches et Houssières en termes d'équipements ou en termes urbains. Dans le quartier des Friches et des Houssières, les 20 hectares de ce quartier ont ainsi été utilisés pour construire 1 500 logements avec la perception pour seul équipement public. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu dans ce quartier des centres de loisirs, des commerces, des maisons de jeunes, un marché, des commerces...

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Non Madame, le centre de loisirs n'a jamais été réalisé bien qu'il soit prévu sur les plans. A la place, des pavillons ont été construits. Je vous invite donc à vous reporter aux documents publics de l'époque. Il me semble d'ailleurs qu'à ce moment-là, vous ne siégiez pas vous même au Conseil municipal. En revanche, j'étais déjà élu à l'époque et je connais donc très bien ces documents. Puisqu'ils sont publics, vous pouvez toutefois y accéder aujourd'hui et vous les remettre en mémoire. Pour résumer, le quartier des Friches et Houssières n'a donc accueilli aucun lieu de vie. Je vous assure que le quartier créé à la place de l'école Centrale sera totalement différent : il s'agira d'un quartier véritablement vivant.

Je passe à présent la parole à Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Concernant la représentativité des communautés d'agglomérations, pourquoi attendre 2014 alors que vous avez soutenu l'idée de cette modification au parlement ? Nous pourrions imaginer, bien avant cette date, appliquer votre idée et octroyer un siège à un(e) élu(e) de l'opposition à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Lorsque nous vous avons proposé ce siège, en 2008, vous n'êtes pas parvenus à vous entendre au sein de l'opposition. Si j'ai bonne mémoire, j'ai même effectué une suspension de séance. Au retour en séance, la majorité devait désigner qui siègerait à l'intercommunalité parmi les différents groupes de l'opposition. Il n'appartenait cependant pas à la majorité d'agir de la sorte. De ce fait, l'opposition n'a pas obtenu de représentant au sein des Hauts-de-Bièvre. De mémoire, trois groupes présentaient un candidat. Aujourd'hui, vous nous demandez d'appliquer tout de suite les dispositions prévues pour 2014. Mais l'opposition nationale a cependant voté contre ce projet. D'ailleurs, ils ont même déposé une proposition de loi récemment, sur le non cumul de mandats et de fonctions pour les parlementaires : ces derniers ne pourraient plus avoir d'autre mandat. A la suite de cette proposition, une étude d'impact a été réalisée. A travers un tableau, nous avons ainsi observé que les personnes les plus concernées étaient des élus de gauche. En commission des lois, nous leur avons donc demandé pourquoi cette loi ne serait pas applicable tout de suite, puisque cette proposition était établie à partir de 2012: ils sont tous partis les uns après les autres. En résumé, ma remarque illustre un adage courant à gauche : « faites ce que je préconise, mais surtout pas ce que je fais ». Nous, en revanche, nous avons voté une loi et elle sera appliquée en 2014.

Pour le moment, aucun opposant de Châtenay-Malabry ne siège au Conseil communautaire puisque vous en avez décidé ainsi. En 2014, si vous êtes à nouveau candidate, peut-être siégerez-vous à l'intercommunalité en fonction du nombre de voix recueillies.

La parole est à Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

A titre de précision, il existe d'autres dispositions nettement plus contestables dans la loi que vous évoquez. Mais vous êtes parfois le roi du raccourci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Quelles dispositions? Je suis prêt à en discuter, même s'il est actuellement 4h00 du matin pour moi.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous verrons cela après alors.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il ne s'agit pas de contre-vérités. Je ne dis pas une chose et son contraire.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous en reparlerons.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Oui, nous en reparlerons, y compris dans vos tribunes. Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas agir en faveur du développement économique, et en même temps, vous opposer à des possibilités de terrains permettant justement un tel développement. Vous ne pouvez pas réclamer du développement économique et en même temps vous élever contre dans les registres d'enquête publique. Personne d'autre n'a écrit en dehors des élus de l'opposition.

(Protestation de Madame DELAUNE).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Si Madame ! Deux personnes, Monsieur DEFRANCE et Madame WELLER, vos amis, ont déposé des recours sur le projet du centre-ville. Nous vous connaissons par cœur ! A l'époque, l'opposition déplorait l'absence de commerces à Châtenay-Malabry et nous reprochait de ne pas agir. Nous avons voulu réaliser un centre-ville commerçant, et nous avons dû faire face à ces recours qui ont lourdement retardé les choses. Dix ans ont été nécessaires pour mener ce projet à son terme du fait de ces recours !

Maintenant, pour le développement économique, nous observons la même chose. Vous nous reprochez de ne pas agir et dès la première enquête publique, vous remplissez les registres.

Vous avez même rencontré le commissaire-enquêteur afin de lui amener des pétitions « bidon ».

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Comment cela des pétitions « bidon » ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Même si vous avez payé un huissier, il suffit de lire son constat. L'huissier écrit lui même que faute de noms et d'indications précises, il ne peut pas certifier la véracité de cette pétition. Vous pouvez déposer des constats d'huissiers de la sorte autant que vous voulez : c'est un plaisir de lire.

Je ne retiens qu'un seul élément : il ne s'agit pas d'un raccourci mais d'une incohérence totale. D'un côté, vous réclamez du développement et quand nous en sortons et que nous réalisons des enquêtes publiques, vous vous précipitez pour vous y opposer.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

En fait, nous nous opposons à la démolition de logements sociaux. Ce n'est pas la même chose.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Chaque fois qu'il existe une possibilité de développement économique, vous vous y opposez. Dans le cas présent, parce qu'il s'agit de logement social. Vous êtes également opposée au départ de la faculté de Pharmacie parce qu'il est nécessaire de conserver une faculté à Châtenay-Malabry. Vous êtes également contre le départ de l'Ecole Centrale parce que vous souhaitez conserver le logement étudiant et l'école ou accueillir de nouveaux établissements. Expliquez-moi où sont les lieux où vous souhaitez du développement économique ? Quels sont ces endroits où vous installeriez du développement économique si vous étiez aux affaires ? Dites-le moi concrètement et sans raccourci.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Parlons-en justement.

Au sujet de l'activité économique de la CAHB, ce rapport présente les différentes actions engagées pour faciliter l'accueil des entreprises et l'innovation : accueil, aide à la création, promotion foncière, petits déjeuners, etc. Ces outils sont mis en œuvre dans beaucoup de collectivités. Toutefois, dans un rapport d'activité, nous attendons des résultats des politiques publiques engagées. Par exemple, nous apprenons que 269 futurs chefs d'entreprises ont été reçus en 2009 et que 274 entretiens ont été menés. Quel est le bilan de ces entretiens ? Sur quoi ont-ils débouché ? Il est intéressant de savoir combien d'entreprises ont été créées ou sont en voie de l'être suite à l'action de la CAHB.

Sur Châtenay, environ 27 000 m² de locaux d'activités, bureaux ou autres, ne sont pas occupés. Je me réfère à la bourse aux locaux vacants trouvée sur internet. Nous pouvons donc nous poser la question de l'efficacité des politiques de développement économique sur notre territoire. Si nous relions cette politique à la politique de l'emploi, nous constatons une augmentation du nombre de demandeurs d'emplois entre 2008 et 2009 : environ + 1%.

Naturellement, vous allez effectuer la comparaison avec les taux nationaux et départementaux, mais cette augmentation n'en demeure pas moins significative. Comment peut s'expliquer cette hausse sur notre territoire malgré les réalisations de la Maison des Entreprises et de l'emploi des Hauts-de-Bièvre ? Selon moi, la priorité devrait être de rechercher des entreprises, et pas seulement des sièges sociaux, susceptibles d'offrir du travail aux personnes habitant sur les Hauts-de-Bièvre.

Ce rapport fait état de chiffres ne renseignant pas sur l'efficacité des actions engagées. Nous savons ainsi que 793 personnes sont inscrites à la MDEE, que 886 ont été accompagnées par un conseiller et que la Maison de l'emploi a favorisé l'accès à la formation et le retour à l'emploi de près de 1 000 personnes. Nous souhaitons savoir combien de personnes ont retrouvé un emploi grâce à la CAHB : l'accès à la formation et l'accès à l'emploi demeurent différents et le rapport mélange pourtant les deux notions.

Concernant l'aménagement du territoire, j'évoquerai en particulier le Paladin. Vous faites état d'une enquête sur ce réseau mais il aurait été judicieux de nous communiquer l'intégralité des résultats de cette enquête car vous n'indiquez que les chiffres positifs. Or, il me semble que cette enquête comportait également des jugements négatifs sur certains aspects de la qualité de ce service public.

En 2009, vous étiez dans la poursuite de l'élaboration de l'Agenda 21, l'année 2010 devant être consacrée à sa finalisation. L'accouchement est long, mais apparemment il arrive. Nous espérons que cet Agenda sera riche en mesures. Comment s'organiseront le débat et la concertation sur cet Agenda ?

Plus globalement, je regrette que des documents tels que les enquêtes menées par la CAHB, ne soient pas portés à notre connaissance. Par exemple, une cartographie du bruit a été réalisée : pourquoi ce document ne nous est pas communiqué ?

Enfin, sous le titre 5 assez évocateur – "développer les équipements culturels et sportifs communautaires" –, nous trouvons le détail de la saison pour chacun des équipements culturels. Il n'est donc pas question du développement d'un projet culturel communautaire. Existe-t-il une volonté commune de le construire ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je ne vous répondrai pas sur la totalité de votre intervention à moins d'être très long.

Même si vous ne siégez pas aux Hauts-de-Bièvre, des élus de gauche vous représentant y sont présents. Ils disposent des documents et peuvent vous les transmettre. Par ailleurs, les conseils communautaires, tout comme les conseils municipaux, demeurent publics : vous pouvez donc y assister. De plus, toutes les délibérations sont publiques et vous pouvez vous procurer les rapports. Vous avez indiqué ne pas disposer d'éléments, mais vous pouvez cependant les obtenir très facilement.

Concernant le développement économique, il m'intéresse vraiment de vous répondre à ce sujet. Vous effectuez un amalgame entre la Maison des entreprises et de l'emploi d'un côté, et le développement économique, de l'autre. Il s'agit de deux choses totalement différentes. La Maison de l'emploi et des entreprises témoigne effectivement de bons résultats : 1 000 personnes ont ainsi obtenu des stages, des CDD ou des CDI. Ce chiffre est important. Naturellement, puisqu'il s'agit d'un rapport d'activités les détails ne sont pas fournis. La MDEE réalise toutefois un rapport complet sur ses activités et vous pouvez l'obtenir. Je vous assure qu'il n'existe pas de contradiction. Même si nous pouvons toujours estimer ces chiffres

insuffisants au regard du taux de chômage d'environ de 7%. Toutefois, les chiffres de placements sont souvent plus élevés qu'ailleurs. Vous même l'avez reconnu en indiquant que le chômage avait augmenté sur les Hauts-de-Bièvre de 1% : cette hausse est nettement plus faible que partout ailleurs. Je ne me réjouis naturellement pas de voir le chômage augmenter, même de 1%, mais il ne me paraît pas concevable de mettre ça sur le dos des Hauts-de-Bièvre, et du mauvais travail qui serait fait par la MDEE et les élus communautaires. Il s'agirait d'une aberration de votre part.

Dans un pays en crise connaissant un taux de 10% de chômeurs sur l'ensemble de son territoire, et alors que les Hauts-de-Seine témoignent déjà d'un chiffre bien inférieur à celui de la région Ile-de-France, l'intercommunalité affiche un taux encore plus faible que celui du département. Cette situation témoigne donc du travail mené sur le territoire. En effet, si nous sommes moins touchés qu'ailleurs, le Saint Esprit n'y est pour rien : l'explication est à chercher dans le travail réalisé par la MDEE et les Hauts-de-Bièvre. Vous pourriez donc considérer ces éléments d'une façon plutôt positive au lieu d'effectuer de l'opposition politicienne et systématique. Vous pourriez ainsi dire que cette hausse de 1% est naturellement peu réjouissante mais témoigne toutefois du travail effectué. Vous n'êtes pas obligée de reconnaître ce travail par rapport à moi, président des Hauts-de-Bièvre, mais par rapport au travail quotidien des agents de nos services. En effet, derrière tout cela, des fonctionnaires travaillent également. Je ne cesse de vous le dire : ici ou aux Hauts-de-Bièvre, vous tenez tellement à me critiquer que vous ne vous rendez pas compte du tort que vous occasionnez à l'égard des fonctionnaires travaillant quotidiennement sur ces questions et qui constatent votre dénigrement systématique.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agit de votre propre interprétation, Monsieur le Maire : je respecte les fonctionnaires !

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Oui Madame, si vous voulez.

Vous avez également évoqué des locaux disponibles sur l'ensemble des **Hauts-de-Bièvre**. Si je suis votre raisonnement, nous ne devons pas construire de nouveaux locaux puisqu'il en existe déjà non occupés. Pourtant, à la Défense, le plus grand quartier d'affaires d'Europe, vous observez également des panneaux avec des locaux disponibles. Naturellement, si vous ne proposez aucune surface, vous êtes assurée de ne jamais rencontrer de tels panneaux. Il est donc préférable de pouvoir offrir de vastes surfaces. Il existe toujours des entreprises en mutation, en fusion. Qu'il s'agisse de petites ou de grandes sociétés. Nous avons récemment été confrontés à ce phénomène avec les laboratoires. Ces mutations permettent de remplir ces surfaces.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

27 000 m² représentent des surfaces énormes pour une ville telle que Châtenay-Malabry !

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je ne vous ai pas coupée lors de votre intervention. Si vous voulez la parole, vous la demandez. Respectez un minimum les règles même si les réponses vous énervent. Mais à ce moment là, ne posez pas de questions. A présent, je réponds à vos questions, soyez patiente.

Je poursuis. Nous disposons également de locaux ne correspondant plus à la demande actuelle. Là aussi, comme pour les résidences universitaires, nous observons une certaine évolution. Lorsque vous évoquez les locaux Ericsson, je vous rappelle qu'avant eux, il existait Carnaux Metalbox. A l'époque, il ne s'agissait pas vraiment de bureaux : cette entreprise y produisait des canettes de boissons. Ces locaux ont ensuite été transformés par Ericsson pour réaliser un bâtiment comportant un peu de bureaux et beaucoup d'activité. Aujourd'hui, ce bâtiment ne vaut pratiquement plus rien sur le marché de l'immobilier de bureaux car il ne s'agit pas de bureaux à proprement parlé. En termes de développement durable, ce bâtiment ne correspond pas aux normes actuelles. Nous rencontrons des cas similaires dans d'autres villes. Ainsi, lorsque des locaux sont libres, il est parfois nécessaire d'avoir le courage de les raser pour reconstruire. Nous agissons de la sorte à l'emplacement d'Ericsson. Un permis de construire est d'ailleurs en cours d'instruction. Lorsqu'il sera délivré, peut-être déposerez-vous des recours comme pour le centre-ville parce que vous n'êtes pas d'accord de voir à la place 20 000 m² de bureaux.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Des logements y sont également prévus en effet. L'ensemble de l'opération porte ainsi sur 20 000 m² de bureaux et d'activités et 20 000 m² de logements.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous verrons au moment venu. En attendant, aujourd'hui, vous écrivez sur le registre d'enquête pour vous opposer à ce projet. Il s'agit d'un fait avéré : il suffit de consulter les registres.

Du développement économique est également nécessaire sur le territoire de l'intercommunalité. De grandes zones sont ainsi prévues avec plus de 100 000m² sur Wissous. Ce projet a été réfléchi en accord avec le maire de la commune, toujours socialiste à ma connaissance. De plus, le maire de Wissous est également vice-président de l'intercommunalité : cela montre combien nous sommes ouverts et pas sectaires. Il n'est pas dans l'opposition et il travaille d'ailleurs très bien : je suis tout à fait satisfait de son travail puisque je lui ai accordé la délégation de l'assainissement. Il a ainsi très bien mené les opérations au niveau de la délégation de service public dans ce secteur.

En matière de développement économique, nous poursuivrons donc notre travail sur toutes les villes. Ce développement s'avère nécessaire notamment parce que l'intercommunalité dispose d'une ressource, la taxe professionnelle. Avec la nouvelle loi, la situation va cependant évoluer puisqu'une partie de la taxe d'habitation auparavant perçue par le Département sera affectée aux Hauts-de-Bièvre. Mais même avec ce changement, la moitié, voire les trois quarts des recettes, proviendront du développement économique. A partir du moment où une entité territoriale dispose, pour seule recette, la taxe professionnelle, elle s'efforce de la développer. D'ailleurs, nous avons dû tellement bien la développer qu'avec le changement de la loi, nous devrions toucher 23 millions d'euros supplémentaires en recettes. Toutefois, nous ne percevons aucune somme supplémentaire puisque nous serons écrêtés pour donner davantage aux collectivités ne disposant pas de suffisamment de ressources et n'ayant pas eu un tel développement économique, puisque la loi a prévu un dispositif de péréquation.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Si Madame, il s'agit de la loi ! Puisque Madame DELAUNE considère que l'intercommunalité ne réalise pas suffisamment en matière de développement économique, nous devrions figurer parmi les bénéficiaires et non les donateurs. Or, ces 23 millions d'euros supplémentaires représentent presque l'équivalent de ce que nous percevons : nous sommes aujourd'hui à 30 millions d'euros, nous aurions dû avoir 53 millions d'euros, mais nous demeurerons à 30 afin de verser la différence aux intercommunalités n'ayant pas mené beaucoup de réalisations en termes économiques.

Nous continuerons donc à favoriser le développement économique, y compris à Châtenay-Malabry, malgré les oppositions concernant uniquement les opposants, soit sept élus sur 39. Les autres poursuivront les actions visant à accroître le développement économique de Châtenay-Malabry.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

L'opposition n'est pas défavorable au développement économique.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Ah bon ? Il faudrait alors le démontrer dans les faits.

Nous prenons acte de ce rapport.

***LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE***

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, j'attends toujours que vous nous indiquiez dans quels endroits vous créer du développement économique si celui-ci n'est pas opéré dans le secteur Appert-Justice, sur le secteur de la faculté de Pharmacie ou à la place de l'école Centrale. Je souhaite que vous indiquiez clairement aux Châtenaisiens sur quels terrains vous désirez apporter du développement économique. Puisque notre P.L.U. est en cours d'élaboration, précisez quels espaces de la ville vous souhaitez consacrer au développement économique. Au moins, les Châtenaisiens seront totalement informés. Avec nous, ils le sont déjà aujourd'hui.

Nous passons à présent au rapport suivant avec Monsieur MARTINERIE.

TRANSPORTS

**Adhésion de la Ville de Châtenay-Malabry à l'association « Les Villes du RER B Sud ».
Approbation des statuts.**

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier adjoint au Maire

La gare RER de Robinson, bien que située sur la ville de Sceaux, se trouve en limite territoriale directe avec Châtenay-Malabry. La gare de la Croix de Berny est, quant à elle, très proche géographiquement.

Dès lors, de nombreux Châtenaisiens empruntent quotidiennement la ligne B du RER.

En tant que Maire et Président des Hauts-de-Bièvre, Monsieur SIFFREDI, a dû, ces derniers mois, intervenir auprès du Président Directeur Général de la RATP pour évoquer – comme d'autres élus concernés – les problèmes rencontrés sur la ligne B.

C'est la raison pour laquelle les Maires des Villes desservies par la ligne B du tronçon Sud (des départements de l'Essonne, des Yvelines, du Val de Marne et des Hauts-de-Seine) ont décidé de se réunir au sein de l'Association « Les Villes du RER B Sud ».

Dans un contexte où des débats publics s'ouvrent sur des projets tels que celui du Grand Huit, il est nécessaire que les élus rassemblent leurs efforts et leurs initiatives en vue de faire prévaloir l'impérieuse nécessité pour les Franciliens de disposer d'un maillage répondant à leurs besoins et de moyens qui ne soient pas exclusivement affectés aux infrastructures projetées.

Ainsi, l'objectif commun de cette association est d'obtenir rapidement des engagements concrets et un calendrier précis pour une amélioration pérenne de la ligne du RER B.

Les principales dispositions des statuts sont :

- chaque ville adhérente est représentée par son Maire ou son représentant ;
- l'association a pour objet notamment, à l'exclusion de toute préoccupation politique ou religieuse, et en complémentarité avec les associations d'usagers :
 1. Mobiliser l'ensemble des Maires et des élus concernés autour des objectifs de l'association.
 2. Demander un plan d'urgence de rénovation des infrastructures et des matériels de la ligne du RER B Sud.
 3. Etre un véritable acteur du comité de suivi de la ligne du RER B Sud, pour contrôler les engagements de la SNCF, de RFF, du STIF et des autres acteurs de la ligne B.
 4. Analyser la pertinence des propositions et peser sur les choix concernant l'amélioration et l'évolution de la ligne B.
 5. Défendre une politique tarifaire à la fois incitative et équitable pour les usagers de la ligne du RER B Sud.
 6. Informer les usagers et les associations de la ligne du RER B Sud des actions engagées et les y associer.
- l'association est administrée par un Conseil d'Administration composé des représentants de chaque ville adhérente à l'association ;
- le Conseil d'Administration choisit un Président, des Vice-présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

En conséquence, je vous demande d'approuver l'adhésion de la Ville de Châtenay-Malabry à l'association « Les Villes du RER B Sud », d'approuver les statuts, d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette adhésion.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ? Oui, Monsieur BOZZONNE et ensuite Madame FRANCHET.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Je souhaite simplement qu'il nous soit rendu compte des avancées des actions de cette association, dès lors qu'il nous est demandé de voter en Conseil municipal pour son adhésion.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

L'association vient à peine de se créer. Mais après un certain nombre de réunions et d'avancées, bien entendu, nous vous en informerons. De toute façon, l'action de cette association sera visible, puisque tout son travail est mené pour les usagers, c'est-à-dire pour nous tous.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous aussi, nous aimerions être tenus informés des avancées de cette association. D'autant plus que la Cour des comptes vient de rendre public son rapport sur les transports ferroviaires régionaux en Ile-de-France. Ce rapport constate à la fois un trafic en expansion et un ralentissement des investissements durant vingt ans. Cette situation débouche sur une saturation progressive du réseau et une dégradation de la qualité perçue par les usagers. En particulier sur certaines lignes de métro, sur les RER et le réseau de banlieue.

Les Châtenaisiens utilisant la ligne B constatent chaque jour la forte dégradation de la qualité de service. Trois projets prétendent résoudre les problèmes de transports de la métropole Ile-de-France : Arc express soutenu par le PS, le Grand huit défendu par le Gouvernement et depuis peu, le maillage métropolitain. Les citoyens ont bien du mal à s'y retrouver. D'autant plus que ces projets commencent à devenir inquiétants au regard des milliards d'investissements nécessaires. En attendant, les citoyens galèrent, et certainement pour longtemps, en prenant les transports en commun tous les jours dans des conditions de plus en plus difficiles.

Financer des projets d'un tel montant alors que nous ne sommes pas capables d'améliorer et d'entretenir les lignes existantes, nous laisse un peu dubitatifs. Surtout qu'ils ne répondent pas aux principaux besoins des Châtenaisiens. Pour cette raison, nous attendons beaucoup de l'adhésion à cette association à la fois pour défendre l'intérêt des usagers et pour peser sur les choix concernant l'amélioration et l'évolution de la ligne B dans l'intérêt général. Comme je l'ai indiqué précédemment, nous vous demandons de nous tenir informés des avancées et, pourquoi pas, d'ouvrir cette association à des usagers en tant qu'adhérents.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

A ce sujet, nous travaillons déjà avec l'association des usagers. Cette coopération sera poursuivie. Pour mémoire, toutes les villes du sud pourront adhérer à l'association : il me

semble donc inconcevable de recueillir les adhésions selon le bon vouloir des uns et des autres d'Arcueil à Massy. Des associations représentatives existent, telles que l'importante association des usagers du RER B. Celle-ci siègera.

A l'échelon local, nous travaillons déjà de la sorte. Par exemple, lorsque nous lançons le projet de l'école Jules Verne, nous réunissons les associations de parents d'élèves. Il n'est pas question de réunir les 300, 400 ou 500 parents d'élèves. Nous nous concertons donc avec les représentants élus par ces parents au conseil d'école. Dans le cas présent, l'association d'usagers sera associée à la démarche. Mais nous ne pouvons pas ouvrir l'association à untel ou untel parce qu'il utilise le RER quotidiennement ou de temps en temps. La concertation doit s'opérer avec des personnes bien organisées et connaissant bien les problèmes.

Grâce aux Hauts-de-Bievre, par exemple, nous avons déjà mené différentes actions. A un moment donné, des problèmes concernaient la partie de la ligne B desservant la gare de Robinson depuis Bourg-la-Reine. On évoquait la possibilité de navettes. Cette problématique a toutefois été abandonnée et nous pouvons nous en réjouir. Nous avons également participé à des réunions de travail avec la RATP : j'ai en ma possession tous les documents fournis avec un certain nombre d'engagements de leur part. Ces engagements portent notamment sur l'amélioration des dessertes mais aussi sur l'amélioration du transport proprement dit. Aujourd'hui, les rames sont complètement dépassées. Normalement, selon les indications fournies à l'époque, des trains rénovés devraient être mis en circulation à l'automne 2010 tandis que la rénovation totale du parc devrait s'opérer d'ici à la fin 2013 sur le RER B, si le calendrier est tenu.

En outre, suite à différentes interventions, il existait également une problématique dans le nord pour le RER B, avec la mise en œuvre de l'interopérabilité, destinée à supprimer les problèmes liés au changement de conducteurs entre la RATP et la SNCF en Gare du Nord. En effet, les conducteurs devaient se relayer et cela créait également des difficultés sur tout le réseau. Ce problème devrait être résolu depuis 2009 même si des travaux de signalisation sont encore en cours.

Je suis cependant d'accord avec vous : le rapport de la Cour des comptes, totalement indépendante, est édifiant sur les dysfonctionnements. La SNCF et la RATP ont probablement un certain nombre de responsabilités, mais ce rapport pointe également l'action du STIF. Or, à la lecture du rapport de la Cour des comptes, ces problèmes ne datent pas d'hier et sont le fruit de « *la stratégie parfois hasardeuse du STIF, l'autorité en charge de l'organisation des transports publics en Ile-de-France* ». Effectivement, il serait temps que le STIF arrête d'avoir une politique hasardeuse. J'en veux pour preuve notre tramway. Il a été voté par la Région et par le Département voilà à présent neuf mois. Pourtant, le dossier n'est toujours pas passé au STIF. Pourquoi ?

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je suis en droit de poser la question. Personnellement, je respecte mes engagements. Toutefois, le président de la Région est également président du STIF et qu'attend-il pour respecter sa signature ?

(Discussions hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Vous ne pouvez pas dire n'importe quoi pour défendre à tout prix le STIF. La Cour des comptes est indépendante. De plus, son actuel président s'appelle Monsieur Didier MIGAUD, éminent parlementaire PS durant tant d'années. Il a été notamment président de la commission des Finances à l'Assemblée après l'élection de Nicolas SARKOSY avant d'être nommé Président de la Cour des Comptes. Vous ne pouvez pas défendre l'indéfendable. Le rapport de la Cour des comptes n'évoque pas le passé, il traite de la situation actuelle avec le STIF. D'ailleurs, comme vous le signalez, le STIF n'existait pas auparavant. Aujourd'hui le STIF existe et il doit prendre ses responsabilités.

En même temps, je suis d'accord avec vous Madame FRANCHET. Nous avons créé cette association afin d'être vigilants. En effet, au vu des projets importants mais sans véritable certitude sur leurs financements, nous ne voulons pas qu'ils soient réalisés au détriment de l'existant. Je n'ai rien contre Arc express ou le Grand huit. Toutefois, il est nécessaire de conserver des moyens financiers importants afin que les transports existants comme le RER B permettent de satisfaire les besoins actuels. Il est nécessaire que les rames soient accueillantes, avec une fréquence accrue puisque la ligne est aujourd'hui très empruntée. Encore une fois, il est impossible de vouloir une chose et son contraire : il n'est pas possible d'être à la fois favorable au développement durable et au développement des transports afin de réduire la circulation automobile, et en même temps faire tout pour que les gens ne prennent pas les transports. Des associations doivent donc se créer afin de défendre les lignes existantes. Dans ce contexte, les élus locaux sont bien les représentants de ces populations. A nous d'agir vis-à-vis du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Par ailleurs, je vous signale que cela commence à bouger puisque j'ai reçu la convocation à une réunion prévue prochainement, le 29 novembre. Un Conseiller régional d'Ile-de-France, administrateur du STIF nous convoque à une réunion de comité de ligne du RER B. Je n'ai rien contre ce Monsieur AFFANE, mais il n'est ni président, ni vice-président du STIF. Nous sommes donc reçus par un conseiller régional, administrateur du STIF, membre de la commission de l'offre de transports. Le président a sans doute un emploi du temps chargé, mais la Région compte également un vice-président chargé des transports. Le 29 novembre, je me rendrai donc à cette réunion avec tous les autres maires, y compris d'ailleurs ceux du nord de la ligne, pour l'écouter. Nous verrons alors les suites qui seront données à cette réunion. Il me paraît cependant dommage d'être reçus par un simple membre du STIF sans responsabilités décisionnelles. Cette réunion montre la considération de la Région à l'égard de l'ensemble des élus locaux quelle que soit leur étiquette politique.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Incorporation dans le domaine privé communal du bien sans maître cadastré AO n° 19 sis 25 bis avenue de la Division Leclerc.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire.

L'article 147 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a modifié le régime juridique des immeubles vacants. Désormais, les biens immobiliers qui n'ont pas de maître peuvent devenir la propriété de la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Afin d'incorporer des biens immobiliers dans son domaine, la commune dispose d'une procédure bien spécifique et prévue par les textes.

La parcelle cadastrée AO n° 19 sise 25 bis avenue de la Division Leclerc pour 107 m² n'a pas de propriétaire connu. Elle a fait l'objet de cette procédure.

Par courrier du 3 février 2010, le Centre des Impôts de Sceaux a confirmé l'absence d'inscription du bien aux rôles d'impositions de Taxe d'Habitation et de Taxe foncière.

Les états hypothécaires demandés par le notaire de la Ville auprès de la Conservation des hypothèques ne laissent rien apparaître concernant l'existence d'un éventuel propriétaire.

Sur la base des résultats de l'enquête préalable, la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.), réunie le 18 mars 2010, a donné son avis favorable sur le dossier.

Par arrêté n° 125 du 31 mars 2010, Monsieur le Député-maire a déclaré ce bien « présumé vacant et sans maître ». Cet arrêté a dûment été publié dans « le Parisien » du 4 mai 2010 et affiché sur le terrain à partir du 12 avril 2010.

Conformément à la législation en vigueur, le bien n'ayant fait l'objet d'aucune manifestation d'intérêt dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité est présumé sans maître et il peut être incorporé dans le domaine privé communal.

Compte tenu de ces éléments, je propose à l'Assemblée :

- d'incorporer dans le domaine privé communal le bien sis 25 bis avenue de la Division Leclerc, cadastré AO n° 19 pour 107 m², dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal de cette parcelle ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à acquitter les frais d'enregistrement des actes afférents.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Pour m'être rendue sur place, ce bout de parcelle semble utilisé par la maison riveraine. En conséquence, cette incorporation dans le domaine privé de la ville sera sans doute suivie d'une cession ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Nous étudierons cette possibilité par la suite. Pour le moment, il s'agit d'abord d'en devenir propriétaire. Effectivement, un riverain a annexé cette parcelle de fait, même si elle ne lui appartient pas. Toutefois, cette occupation a permis à la parcelle d'être clôturée et entretenue. Nous avons découvert cette anomalie lorsque ce Châtenaisien a voulu céder son bien : il est

impossible de s'en rendre compte en empruntant l'avenue. Au fur et à mesure que la ville évolue, nous découvrons ainsi différentes irrégularités commises par le passé. Le propriétaire s'en est aperçu au moment de vendre et nous a saisis en toute honnêteté.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - Année 2009

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire.

Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) a adressé à la Commune son rapport annuel 2009, lequel a été mis à disposition du public à partir du 28 septembre 2010, conformément à l'article L1411.14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport a été approuvé par le Comité Syndical le 28 juin 2010.

Je vous rappelle que la Ville de Châtenay-Malabry n'est adhérente au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) que pour la distribution de l'énergie « Gaz ». Nous nous intéresserons donc plus particulièrement à ce volet du rapport.

- GENERALITES -

Créé en 1903, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) organise sur le territoire de la concession, pour le compte de 180 communes pour le gaz et 59 pour l'électricité, la distribution publique des énergies gazière (depuis sa création) et électrique (depuis 1994).

Le réseau « Basse Pression » est en voie de disparition au profit de la « moyenne pression ». A Châtenay-Malabry, le réseau « basse pression » est constitué de 16 770 mètres en 2009 et le réseau « moyenne pression » de 44 794 mètres. Sur l'ensemble du patrimoine du SIGEIF en 2009 le réseau « moyenne pression » représentait 72,76 % du réseau total contre 27,24 % pour le réseau basse pression.

Pour la Commune de Châtenay-Malabry, on peut noter les données suivantes concernant l'énergie « Gaz » :

	Année 2007	Année 2008	Année 2009
• Nombre de clients	9 086	9 010	8 965
• Consommation totale en MWh	246 550	242 598	235 970
• Longueur du réseau (mètres)	61 311	62 012	61 564

Consommation T3 + T4 + TP

En 2009, sur Châtenay-Malabry, la consommation des clients industriels, professionnels et grands ensembles immobiliers a augmenté de 1 222 MWh par rapport à 2008 soit de 0,79 %.

Consommation T1 (usage cuisine)

La consommation des clients ménages a augmenté très légèrement de 70 MWh entre 2008 et 2009 soit 0,007 %.

Consommation T2 (chauffage domestique, écoles, PMI)

Le rapport du SIGEIF met en avant une baisse de la consommation (- 7 920 MWh, soit -10,1 %).

La Ville de Châtenay-Malabry s'est engagée à œuvrer en faveur des économies d'énergie et dans l'objectif de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.

Ces résultats se traduisent par une diminution progressive des consommations en gaz pour le chauffage entre 2009 et 2008 pour un périmètre de bâtiment identique (voir le rapport 2009 du syndicat mixte de chauffage présenté au Conseil municipal en septembre dernier).

Cette diminution des consommations reflète les actions menées par la Ville afin d'améliorer l'efficacité énergétique des chaufferies des bâtiments communaux. Je vous renvoie au débat intervenu au Conseil Municipal du 30 septembre 2010, au cours duquel le rapport d'activité du Syndicat Mixte de Chauffage a été présenté à l'Assemblée.

Après cet exposé, je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2009.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je désire simplement savoir pourquoi le nombre de clients diminue. Je peux comprendre une diminution de la consommation, mais en revanche, je ne saisis pas pourquoi le nombre de clients baisse lui aussi.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

En fait, nous avons moins de particuliers et davantage de collectifs.

Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire :

Les particuliers cèdent un peu aux sirènes d'EDF quand ils déménagent ou effectuent des travaux. En revanche, les nouveaux immeubles sont construits sans chaufferie avec du chauffage individuel électrique la plupart du temps.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Nous prenons donc acte de ce rapport tardif.

***LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE***

URBANISME – TRAVAUX

Approbation de l'avenant n° 6 relatif à la convention conclue avec le Département concernant la rétrocession de l'entretien des arbres des voies Départementales
Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire.

Par convention approuvée au Conseil municipal le 27 mars 2003, la Ville de Châtenay-Malabry a repris l'entretien des arbres d'alignements plantés sur les voies départementales en contrepartie d'une participation financière du Conseil général plafonnée à 45 euros revalorisables par sujet.

Cinq avenants sont intervenus par la suite, principalement pour actualiser le nombre d'arbres concernés par la convention et ajuster le montant de la participation financière du département.

Le présent avenant a le même objet : le nombre d'arbres concernés par la convention est arrêté à 908 et le montant de la participation départementale est fixé à 40 860 euros (hors révision) pour l'année 2010.

En effet, 150 sujets ont été retirés de la convention car :

→ Six voies ont été déclassées

- la rue Henri Marrou : - 19 sujets
- la rue Jean Longuet : - 72 sujets
- la rue Vincent Fayo : - 39 sujets
- l'avenue Edouard Depreux : - 24 sujets
- la rue Eugène Sinet : - 5 sujets
- l'avenue Jean Jaurès : - 25 sujets.

→ L'avenue Roger Salengro a vu une augmentation de ses arbres de 34 sujets

Compte tenu de ces informations, je vous demande d'approuver l'avenant ci-joint et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer celui-ci.

Je vous précise que par délibération du 25 juin 2010, le Conseil général des Hauts-de-Seine a abrogé la convention à compter du 31 décembre 2010 en application du Code des Marchés Publics. L'entretien du patrimoine arboré sera donc à nouveau assuré par les Services techniques du Conseil général à partir du début de l'année 2011.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

En l'absence d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Député-maire de déposer un permis de construire et de réaliser les travaux d'agrandissement de la structure multi-accueil « Les P'tits Loups »

Rapport présenté par Madame Catherine SVELIEFF, Adjointe au Maire

Une étude de faisabilité de restructuration du multi-accueil « Les P'tits Loups » a été menée. Celle-ci a démontré qu'il est possible d'agrandir cette structure multi-accueil (agrément de 40 au lieu de 22 actuellement) en utilisant les locaux aujourd'hui sous-occupés.

Ainsi, ce projet s'inscrit dans le programme de mandature de la Municipalité qui s'appuie – entre autres – sur une volonté d'accroître les capacités d'accueil en matière de petite enfance.

Rappelons que cette extension du multi-accueil « Les P'tits Loups » est possible tout en préservant l'annexe de la mairie, maintenant ainsi des services de proximité dans le quartier Malabry.

Le 30 septembre 2010, le Conseil municipal a délibéré pour autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter des subventions pour la mise en œuvre de cette opération.

Aujourd'hui, afin de concrétiser ce projet, il convient de déposer un permis de construire.

C'est pourquoi, je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-maire à déposer un permis de construire et à faire exécuter les d'agrandissement de la structure multi-accueil « Les P'tits Loups ».

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Sur ce sujet, vous avez encore une fois travesti nos propos lors de la réunion sur le PLU du 7 octobre. Ce procédé dont vous êtes coutumier, est simple et tellement mesquin. Dans ces conditions, permettez-moi de repréciser le sens de notre vote : il ne s'agissait pas d'un vote contre, mais d'une abstention contrairement à vos propos du 7 octobre.

Cette abstention est motivée par le fait de vous voir réduire les espaces de vie communs afin de procéder à l'extension. Nous regrettons ce choix. Naturellement, nous ne sommes pas opposés à l'augmentation de la capacité d'accueil de la petite enfance.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

En premier lieu, il n'est pas question de diminuer les capacités d'accueil. Comme nous l'avons déjà expliqué, la mairie annexe bénéficiait de locaux surdimensionnés au regard de sa fréquentation. A l'avenir, cette mairie continuera à apporter les services aux habitants du secteur, mais dans des locaux plus adaptés aux besoins réels de la population du secteur de Malabry. Dans cette mairie annexe, nous avons comptabilisé environ 170 visites par an : il paraît donc inutile de la maintenir dans l'état.

Sur les autres locaux, différentes associations les utilisent ponctuellement. Il n'est pas question de supprimer ce service aux associations : des lieux et des créneaux leur resteront dédiés ailleurs. En conséquence, il n'existe aucune réduction d'espaces comme vous l'indiquez. De toute façon, une association ne compte pas uniquement des adhérents d'un seul quartier. Par exemple, l'ASVCM occupe des locaux à l'étage de ce bâtiment : à l'avenir, des créneaux horaires lui seront accordés dans d'autres lieux. Tous les adhérents de cette section de l'ASVCM ne sont pas issus du quartier Malabry : les associations sportives recrutent des adhérents sur l'ensemble de la ville et non sur un seul quartier. Dans ce cas, nous aurions l'ASVCM foot Malabry, l'ASVCM foot centre, etc. Il s'agirait d'une aberration. Peu importe donc le lieu, l'essentiel est de leur accorder un créneau pour qu'ils puissent exercer leurs activités.

A partir du moment où nous vous garantissons, Madame DELAUNE, le maintien de la mairie annexe et le maintien des créneaux horaires et des temps d'utilisation pour les associations, il n'existe donc aucune diminution à moins d'être de mauvaise foi. En revanche, nous observons un gain en termes d'accueil pour la petite enfance. Il me semble que cela répond à vos souhaits.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Et les associations de quartier, Monsieur le Maire ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Aucune association de quartier n'occupe aujourd'hui ces locaux.

(Protestation hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

J'aimerais savoir de quelle association il s'agit.

Madame GUTGLAS affirme qu'il en existe : dites-nous quelle association de quartier utilise les locaux d'une façon continue. Eventuellement, cet élément aurait pu m'échapper. Je vous écoute Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Je ne me souviens plus du nom de toutes les associations. En tous les cas, une association de quartier se réunissait dans ce bâtiment.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Des conventions sont établies avec des associations sans lesquelles nous ne pouvons mettre à disposition des locaux. Il ne me semble pas avoir pris une Décision pour la mise à disposition de locaux à l'étage de la mairie annexe, de façon habituelle, à une association dite de quartier.

En revanche, ponctuellement, des réunions d'associations peuvent effectivement survenir. Comme nous en avons par exemple, dans le quartier des Friches et Houssières avec des copropriétés réclamant une salle pour leur assemblée générale. Dans le cas présent, les mises à disposition de salles se poursuivront à l'école Jaurès, située à 500 mètres. Il me paraît inutile de conserver cette salle et de se priver de l'accueil de 60 enfants supplémentaires pour une association organisant une AG une fois dans l'année. L'association souhaitant tenir son AG et demandant une fois par an des locaux, obtiendra à l'avenir une salle à l'école Jaurès. Je ne vois pas où il existe un problème.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Lorsque vous m'aurez donné le nom de l'association, au moins nous aurons quelque chose de concret et non des « on dit ».

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agit bien d'une abstention pour notre part.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Oui, une abstention s'apparentant à un vote contre.

(Réactions hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, il existe un moment où il devient impossible de travestir la vérité. Il est impossible de se réfugier derrière un point de détail pour justifier votre abstention ou votre vote contre. Vous ne pouvez pas être pour l'accueil supplémentaire d'enfants en crèche, mais vous abstenir en raison d'une association dont vous ignorez le nom et qui se réunit une fois par an. Ce langage ne tient pas. Il s'agit d'un faux motif. Si vous souhaitez être une élue responsable, assumez vos responsabilités et affichez clairement les raisons de votre vote contre ou de votre abstention. Il est inutile de vous saisir de faux prétextes pour tenter de vous démarquer. Vous procédez sans cesse de la sorte et cette manière d'agir ne trompe personne : ni nous, ni la population.

Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Approbation de la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques entre la ville de Châtenay-Malabry et France Télécom pour la rue Garros.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire.

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux de voirie, la ville a décidé l'enfouissement des réseaux de la rue Garros (ainsi que la reprise des chaussées et trottoirs).

Une phase de concertation a été engagée avec les différents concessionnaires et la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre afin de faire coïncider tous les travaux prévus ou à prévoir dans le périmètre :

- Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) a engagé une campagne de modernisation des branchements particuliers. Tous les branchements plomb doivent disparaître d'ici 2013. Ce programme a débuté en 2002. Sur cette rue, il reste trois branchements aux n° 11, 14, 16 qui vont être repris sur le programme de cette année, à savoir sur octobre et novembre 2010.

La conduite principale est une fonte grise de diamètre 100 et en partie fonte ductile de diamètre 100 qui ne présente aucun caractère de faiblesse.

- La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre a, quant à elle, fait procéder à des investigations sur le réseau d'eaux usées. Au vu des résultats, le chemisage du collecteur ainsi que la reprise de cinq branchements sont réalisés sur octobre et novembre 2010.

Aujourd'hui, je vous sou mets la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques.

En effet, la pose coordonnée des différents réseaux de concessions favorise la réduction des coûts de travaux et réduit la gêne, provoquée par des chantiers successifs, auprès des riverains.

Ces conventions ont pour but d'organiser les relations entre les parties. Elles fixent les modalités d'exécution des travaux et les conditions financières.

France Télécom prend à sa charge :

- la réalisation des esquisses, la validation du projet et la réception des ouvrages ;
- la fourniture et le matériel suivant le bordereau joint à la convention.

France Télécom subventionne la ville à hauteur de 51 % pour les travaux de câblage : études et réalisation suivant le récapitulatif joint à la convention.

C'est pourquoi, je vous propose :

- d'approuver la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques permettant à la ville d'assurer les travaux d'enfouissement et d'en fixer les conditions financières ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter auprès de France Télécom une subvention au taux le plus élevé pour les travaux de câblage : Etudes et réalisation suivant le récapitulatif joint à la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

En l'absence d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Enfouissement des réseaux électriques rue Benoist, avenue Maximilien Robespierre, Impasse Pierre Dupont, Chemin de Châtenay

- **Approbation de la convention entre la ville et le SIPPAREC relative à la maîtrise d'ouvrage**
- **Approbation de la convention financière**

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire.

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux de voirie, la ville a décidé l'enfouissement des réseaux de la rue Benoist, l'avenue Maximilien Robespierre, l'impasse Pierre Dupont, du Chemin de Châtenay (ainsi que la reprise des chaussées et trottoirs).

Une phase de concertation a été engagée avec les différents concessionnaires et la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre afin de faire coïncider tous les travaux prévus ou à prévoir dans le périmètre.

En ce qui concerne l'eau potable :

- La conduite d'eau potable de la rue Benoist a été renouvelée en 1977 par une conduite en fonte ductile de diamètre 100. Les branchements plomb avaient été repris par le SEDIF lors du programme 2007. Malgré tout, aujourd'hui, il subsiste un branchement plomb qui fait partie du programme 2010.
- La conduite d'eau potable de l'avenue Maximilien Robespierre est en fonte grise de diamètre 100 et en bon état. Il n'existe plus de branchements plomb qui ont été repris par le SEDIF lors des programmes de 2004 et de 2006.
- La conduite d'eau potable de l'Impasse Pierre Dupont est en fonte grise de diamètre 60 qui date de 1931. Aucune fuite n'y a été signalée. Il n'existe plus de branchements plomb qui ont été repris par le SEDIF dans le cadre du programme 2009.
- Pour le Chemin de Châtenay, une extension du réseau potable a été réalisée au printemps 2010 ainsi que la création d'une bouche incendie.

En ce qui concerne les réseaux d'assainissement gérés par la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

- Rue Benoist
Collecteur d'eaux usées réhabilité en 2007.
- Avenue Maximilien Robespierre
Des investigations sont menées par les services afin d'assurer le bon état des réseaux.
- Impasse Pierre Dupont
Le collecteur d'eaux usées sera réhabilité sur environ 30 ml et changé sur environ 70 ml. Ces travaux seront exécutés sur novembre et décembre 2010.
- Chemin de Châtenay
Une extension du réseau d'eaux usées a été réalisée au printemps 2010.

Ainsi, les autres réseaux pourront être enfouis. Pour cela, il est nécessaire de lancer, dès à présent, les études d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public, de téléphone et du réseau câblé.

Le réseau de distribution d'électricité est propriété du SIPPAREC, le réseau d'éclairage public est propriété de la commune, le réseau de Téléphone appartient à France Télécom et le réseau câblé est une concession NUMERICABLE.

Il n'est pas concevable que chaque concessionnaire intervienne séparément pour réaliser ses propres travaux d'enfouissement, aussi sommes nous convenus que la commune réaliserait les travaux sous délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire.

- En ce qui concerne l'enfouissement du réseau d'éclairage public la commune sera son propre maître d'ouvrage.
- En ce qui concerne l'enfouissement du réseau de distribution d'électricité, le SIPPEREC a délégué la maîtrise d'ouvrage à la commune.
- Une convention cadre a été signée avec NUMERICABLE en mars 2010 pour fixer et organiser les relations fixant les modalités d'exécution des travaux et conditions financières.
- La convention relative à l'enfouissement des équipements de communication électrique a été approuvée en Conseil Municipal du 24 juin 2010 en ce qui concerne le Chemin de Châtenay et le 30 septembre 2010 pour la rue Benoist, l'avenue Maximilien Robespierre et l'Impasse Pierre Dupont.

Ces travaux participent à une meilleure intégration dans l'environnement et sont subventionnés à ce titre par le SIPPEREC à hauteur de 50 % pour les études et 40% pour les travaux, pour la part correspondant aux réseaux de distribution d'électricité.

C'est pourquoi, je vous propose :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de ces réseaux permettant de limiter le nombre d'interventions sur site et d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains. Par cette convention le SIPPEREC s'engage à déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la ville pour l'enfouissement du réseau de distribution d'électricité et à la rembourser intégralement des dépenses ;
- d'approuver la convention financière d'études et de travaux de mise en souterrain des réseaux EDF avec le SIPPEREC. Cette convention organise la mise à disposition des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter auprès du SIPPEREC une subvention au taux le plus élevé possible pour les études et travaux d'enfouissement du réseau de distribution d'électricité ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

En l'absence d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Enfouissement des réseaux électriques rue du Docteur Le Savoureux (tronçon compris entre la rue Chateaubriand et l'avenue Roger Salengro) :

- **Approbation de l'avenant n° 1 entre la ville et le SIPPEREC pour la convention relative à la maîtrise d'ouvrage**
 - **Approbation de l'avenant n° 1 pour la convention financière**
- Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire.**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2009, la convention relative à la maîtrise d'ouvrage et la convention financière de la rue Chateaubriand (tronçon compris entre l'avenue Roger Salengro et l'avenue Jean Jaurès) ont été approuvées.

A la demande du Groupe Maîtrise d'Ouvrage ERDF – URE Ile-de-France Ouest à Massy, il est apparu nécessaire d'intégrer l'enfouissement de la rue du Docteur Le Savoureux pour des raisons techniques et d'homogénéité dans le déploiement des réseaux à mettre en souterrain.

Dans le cadre de notre politique de mise en valeur et de protection de notre environnement, nous avons acté la demande d'ERDF. Une mise au point de notre programme a donc été nécessaire avec le SIPPAREC.

C'est pourquoi, je vous propose :

- d'approuver l'avenant n° 1 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de ces réseaux. Par cette convention, le SIPPAREC s'engage à déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la ville pour l'enfouissement du réseau de distribution publique et à la rembourser suivant les termes de la convention financière ;
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention financière d'études et de travaux de mise en souterrain des réseaux EDF. Cette convention organise la mise à disposition des subventions.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

En l'absence d'intervention sur ce rapport, je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

<p>COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L 2122.22 ET L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.</p>
--

DÉCISION N°126 DU 30/09/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF.

DÉCISION N°127 DU 30/09/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MISSION D'ORDONNANCEMENT – PILOTAGE – COORDINATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF.

DÉCISION N°128 DU 01/10/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY À L'ASSOCIATION TEN'DANSE.

DÉCISION N°129 DU 01/10/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY À LA SECTION TENNIS DE TABLE DE L'ASVCM.

DÉCISION N°130 DU 01/10/2010 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AUX RÉPARATIONS DU GYMNASÉ LÉONARD DE VINCI AU 1 RUE LÉONARD DE VINCI.

DÉCISION N°131 DU 01/10/2010 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DU 23 JUIN 2010 DANS LE GYMNASÉ JEAN JAURÈS SITUÉ AVENUE JEAN JAURÈS.

DÉCISION N° 132 DU 01/10/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA POSE, L'ENTRETIEN ET LA DÉPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE POUR LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 133 DU 05/10/2010 APPROUVANT LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE D'EXPRESSION CORPORELLE ET LA SALLE DE KARATE ENTRE LA VILLE ET LE CREPS D'ÎLE-DE-FRANCE AU PROFIT DE L'ASVCM « TEMPS LIBRE ».

DÉCISION N°134 DU 05/10/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES RELATIF AUX MISSIONS DE CONTRÔLE TECHNIQUE, DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS AINSI QUE DE COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE, DANS LE CADRE DE L'EXTENSION-RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE.

DÉCISION N°135 DU 05/10/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE TRANSPORTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES – 2 LOTS.

DÉCISION N°136 DU 08/10/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ORGANISATION DES SÉJOURS ENFANTS HIVER ET PRINTEMPS 2011 POUR LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 137 DU 11/10/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DU GYMNASÉ JEAN JAURÈS DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY À L'ASSOCIATION INTERCENTRALES 2K10.

DÉCISION N°138 DU 11/10/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME INCENDIE DU DOMAINE DE LA MOROSIÈRE.

DÉCISION N°139 DU 12/10/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS.

DÉCISION N°140 DU 12/10/2010 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF AU DÉSHÉRAGE DES TROTTOIRS, CANIVEAUX, PIEDS D'ARBRES, CIMETIÈRES ET DIVERS SITES.

DÉCISION N° 141 DU 14/10/2010 CRÉANT LA RÉGIE DE RECETTES TEMPORAIRE DU 22 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2010 POUR L'ENCAISSEMENT DES DONS ET DES INSCRIPTIONS AUX DIFFÉRENTES ANIMATIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS PARTICIPANTES DANS LE CADRE DU TÉLÉTHON 2010.

DÉCISION N° 142 DU 18/10/2010 DE SE PORTER PARTIE CIVILE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE TROMPERIE, PAR PERSONNE MORALE, SUR LA NATURE, LA QUALITÉ, L'ORIGINE OU LA QUANTITÉ D'UNE MARCHANDISE.

DÉCISION N°143 DU 19/10/2010 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES – LOT N°2.

DÉCISION N°144 DU 21/10/2010 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À LA LOCATION, LA LIVRAISON, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DE PHOTOCOPIEURS.

DÉCISION N° 145 DU 21/10/2010 APPROUVANT L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE D'ABONNEMENTS À DES TITRES DE PRESSE ET D'ACHATS D'INFORMATIONS PROFESSIONNELLES À CARACTÈRE PÉRIODIQUE.

DÉCISION N°146 DU 22/10/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE BULBES POUR LE FLEURISSEMENT PRINTANIER.

DÉCISION N° 147 DU 22/10/2010 APPROUVANT UN MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AU MARCHÉ RELATIF À L'ASSISTANCE D'OUVRAGE TECHNIQUE ET JURIDIQUE POUR L'ÉTUDE RELATIVE À LA PASSATION D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT RELATIF À LA RÉNOVATION, L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES, DE LEURS DÉPENDANCES ET LA GESTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLERE.

DÉCISION N° 148 DU 28/10/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE THOMAS MASARYK DE LA VILLE AU COLLÈGE THOMAS MASARYK.

DÉCISION N° 149 DU 28/10/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE THOMAS MASARYK DE LA VILLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE THOMAS MASARYK.

DÉCISION N° 150 DU 08/11/2010 MODIFIANT L'ARTICLE 4 DE LA DÉCISION N° 172 DU 19 DÉCEMBRE 2006 CONCERNANT LA RÉGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS FAMILIALES AUPRÈS DU SERVICE FINANCIER.

DÉCISION N° 151 DU 09/11/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE SUR MICHEL VIEUCHANGE À LA MÉDIATHÈQUE DANS LE CADRE DE LA PROJECTION DU FILM DOCUMENTAIRE « À LA RECHERCHE DE MICHEL VIEUCHANGE ».

DÉCISION N° 152 DU 10/11/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET LA POSE DE JARDINIÈRES.

DÉCISION N° 153 DU 10/11/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ENTRETIEN ANNUEL DES HOTTES DE CUISINE DU CENTRE DE VACANCES DE LA MOROSIÈRE.

DÉCISION N° 154 DU 12/11/2010 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION SOLIDARITE INSTITUT DES HAUTS-DE-SEINE CONCERNANT LE FORUM GIGA LA VIE LE JEUDI 18 NOVEMBRE 2010.

DÉCISION N° 155 DU 17/11/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX VRD – ESPACES VERTS RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF.

DÉCISION N° 156 DU 17/11/2010 APPROUVANT LE CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LE THEATRE A SORNETTES RELATIF AU SPECTACLE "LA FOLLE NUIT DU PÈRE NOËL" DU 6 DÉCEMBRE 2010 POUR LES ENFANTS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE.

DÉCISION N° 157 DU 17/11/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN SYNTHETIQUE DU BAS DIT « LE NOUVEAU TERRAIN SYNTHETIQUE », DE LA VILLE AU SUAPS.

DÉCISION N° 158 DU 17/11/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE JEAN JAURES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION TAEKWONDO.

DÉCISION N° 159 DU 18/11/2010 APPROUVANT L'AVENANT DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX DE LOCAUX APPARTENANT À L'OFFICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT DES HAUTS-DE-SEINE SIS SQUARE LÉO LAGRANGE AU PROFIT DE LA VILLE.

DÉCISION N° 160 DU 18/11/2010 APPROUVANT L'AVENANT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE LA VILLE D'UN TERRAIN ET D'UN BÂTIMENT APPARTENANT À L'OFFICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT DES HAUTS-DE-SEINE SIS 134 AVENUE ROGER SALENGRO.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Vous avez eu communication des décisions prises durant l'intercession. Avez-vous des questions? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je désire des précisions sur les décisions n° 132 et n° 147.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Au sujet des décisions n° 126, n° 142 et n° 155.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Sur la décision n° 139.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je suis étonné par votre demande sur la décision n° 126, Madame GUTGLAS. Il s'agit du résultat de la commission d'appels d'offres du 28 mai 2010 et du 9 septembre 2010, auxquelles vous avez pris part. Cette commission statuait sur l'attribution des treize lots du marché de travaux de construction de l'ensemble polyvalent à usage sportif, au pôle Vinci.

Nous avons publié les offres au BOAMP le 8 avril et au JOUE le 7 avril. Vingt-trois sociétés ont remis une offre. Ces offres ont été analysées et classées au regard des critères suivants : valeur technique pondérée à 60% et prix pondéré à 40%. Nous avons déclaré infructueux les lots 4, 7 et 13 au regard des montants proposés. Après analyse des offres reçues, les sociétés COLAS ILE DE France NORMANDIE pour le lot n°1, ITE pour le lot n°2, CAILLAUD LAMELLÉ COLLÉ pour le lot n°3, France ÉTANCHÉITÉ pour le lot n°5, WARSMANN pour le lot n°6, LAGARDE MEREGNANI pour le lot n°8, NOUANSPORT pour le lot n°9, RSCP pour le lot n°10, BERNET pour le lot n°11 et JP FAUCHÉ pour le lot n°12 ont présenté les offres économiquement les plus avantageuse.

Les montants s'élèvent à :

- 69 000 euros HT pour le lot n°1 (démolition) ;
- 1 294 465,28 euros pour le lot n°2 (gros œuvre) ;
- 339 663 euros pour le lot n°3 (charpente bois, ossature bois) ;
- 256 005,70 euros pour le lot n°5 (couverture, étanchéité) ;
- 320 820 euros pour le lot n°6 (menuiseries extérieures) ;
- 223 073,51 euros pour le lot n°8 (revêtements de sols collés, carrelages, faïences, peintures) ;
- 52 493,38 euros pour le lot n°9 (équipements sportifs) ;
- 120 000 euros pour le lot n° 10 (plomberie) ;
- 341 148 euros pour le lot n°11 (chauffage, ventilation, climatisation) ;
- 379 785,70 euros pour le lot n°12 (électricité courant fort et faible).

Vous voilà de nouveau totalement informée. Une fois encore, vous étiez présente lors de cette commission d'appels d'offres et vous avez voté pour tous les lots. A l'exception du lot n°1 pour lequel vous vous êtes abstenue. Je ne comprends pas bien pourquoi vous avez demandé des précisions sur cette décision.

Au sujet de la décision n° 132, il s'agit du marché approuvant la dépose, la pose et l'entretien des illuminations de fin d'année, comme dans toutes les villes. La publication a été effectuée le 31 juillet, deux sociétés ont remis une offre. Les critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation étaient les suivants :

- critère 1, valeur technique, pondéré à 60% ;
- critère 2, prix, pondéré à 40%.

Après analyse, la société FORCLUM Ile-de-France a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le marché s'élève à un montant de 115 876 euros HT.

Au sujet de la décision n° 139, il s'agit d'acheter un tracteur, pour les services techniques ou pour le service des sports. Les publications ont été effectuées le 3 septembre 2010 et deux sociétés ont remis une offre selon plusieurs critères : valeur technique pondérée à 40%, prix pondéré à 30% et le délai de livraison pondéré à 30%. Après analyse, la société CHOUFFOT SA a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le marché correspond à un montant de 37 000 euros HT.

Sur la décision n° 142, il s'agit de nous porter partie civile dans le cadre d'une procédure de tromperie par une personne morale, sur la nature, la qualité, l'origine ou la quantité de marchandises. Effectivement, en novembre 2007, un commerçant châténaisien a été l'objet d'un démarchage par une société prétendant travailler en partenariat avec la Ville. Cette société lui a vendu un encart publicitaire sur une publication devant paraître sur l'ensemble du département, moyennant une somme de 3 265 euros HT. Or, la Ville n'a jamais eu de partenariat avec cette société. L'auteur des faits a été reconnu, le commerçant a saisi la justice et l'affaire est passée au tribunal correctionnel de Paris, le 29 octobre 2010. Dans ce contexte, la Ville, en appui du commerçant, s'est portée partie civile pour l'euro symbolique. Il s'agit

de montrer qu'il n'existait aucun accord et de veiller à ce que ce type de tromperie cesse.

La décision n° 147 concerne un marché complémentaire au marché relatif à l'assistance d'ouvrage technique et juridique pour l'étude relative à la passation d'un contrat de partenariat public privé relatif à la rénovation et l'entretien des voies communales, de leurs dépendances, et la gestion des réseaux d'éclairage public et de signalisation tricolore. Le 15 février 2010, nous avons approuvé le marché initial et nous l'avons attribué à la société SOGREAH CONSULTANTS. Au regard des études menées, il nous est apparu nécessaire de les poursuivre et de les approfondir. Il nous a également semblé judicieux d'examiner la question du stationnement. En conséquence, il s'avère nécessaire de passer un avenant au marché initial. Il s'agit de toutes les études préalables pour le jour où, éventuellement, nous déciderons de conclure un PPP. Même si nous ne réalisons pas ce PPP, nous pourrions cependant disposer de toutes ces études. Le montant s'élève à 18 800 euros.

La décision n° 155 porte sur un lot déclaré infructueux lors de la réunion de la commission d'appel d'offres relative au complexe sportif Léonard de Vinci. Dans la décision n° 126, j'ai précédemment évoqué trois lots déclarés infructueux par la commission d'appels d'offres. Un de ces trois lots a été attribué : ce lot concerne le marché travaux VRD et espaces verts. Il a été attribué à la société France Travaux pour un montant de 658 511 euros HT. En conséquence, deux lots demeurent non attribués à ce jour. Les consultations continuent donc à être menées.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoint au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers municipaux.

ABSENT :

M. DE LIMA, Conseiller municipal.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COURTEAU, Mme SAMSON, Mme PEPIN, Mme CANET, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

M. COURTEAU

procuration à

M. TEIL

Mme SAMSON

procuration à

Mme FONTANEL

Mme PEPIN

procuration à

M. BACHELIER

Mme CANET

procuration à

Mme DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme RIBACK, Conseillère municipale.